PIERRE-ANDRÉ TAGUIEFF

Sur l'eugénisme : du fantasme au débat

Commençons par poser une définition provisoire et stipulative de l'eugénisme (ou de l'eugénique)[1] la plus large possible : l'eugénisme consiste dans l'*étude* de tous les facteurs susceptibles d'améliorer l'espèce humaine — en tout ou en partie — et dans la mise en *pratique* de cet objectif d'amélioration[2]. « Le but de l'eugénique est de

1. Sur l'introduction du mot *eugénique/isme* en français (1886, G. Vacher de Lapouge) à partir du terme *eugenics* forgé par Francis Galton en 1883, voir : Jacques Léonard, Les origines et les conséquences de l'eugénisme en France, *Annales de démographie historique*, Paris, EHESS, 1986, p. 203-214 ; P.-A. Taguieff, Théorie des races et biopolitique sélectionniste en France, in *Sexe et Race*, Université Paris 7 et CERG, 1989, p. 12-60. Pour une vue d'ensemble : William H. Schneider, Toward the improvement of the human race : the history of eugenics in France, *Journal of Modern History*, 54, juin 1982, p. 268-291 ; Id., *Quality and Quantity. Eugenics and the Biological Regeneration of Twentieth Century France*, University of North Carolina at Wilmington, s.d. [1987] ; Id., L'eugénisme en France : le tournant des années trente, *Sciences sociales et Santé*, vol. IV, n° 3-4, novembre 1986, p. 81-114. Bibliographie : Henri de La Haye Jousselin, *L'idée eugénique en France*, Paris, 1989 (751 titres).

2. Pour l'histoire de l'eugénisme (Grande-Bretagne, Etats-Unis, Allemagne) : Jean Sutter, *L'eugénique. Problèmes, méthodes, résultats*, Paris, INED, « Travaux et Documents » (Cahier n° 11), 1950 ; Mark H. Haller, *Eugenics : Hereditarian Attitudes in American Thought*, New Brunswick, NJ, Rutgers University Press, 1963 [1984] ; Kenneth M. Ludmerer, *Genetics and American Society : A Historical Appraisal*, Baltimore et Londres, Johns Hopkins University Press, 1972 ; Carl J. Bajema (éd.), *Eugenics. Then and Now*, Stroudsburg, Pennsylvania, Dowden, Hutchinson and Ross, 1976 ; Donald A. MacKensie, *Statistics in Britain, 1865-1930 : The Social Construction of Scientific Knowledge*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1981 ; Daniel J. Kevles, *In the Name of Eugenics : Genetics and the Uses of Human Heredity*, New York, Alfred A. Knopf, 1985 ; Gérard Lemaine, Benjamin Matalon, *Hommes supérieurs, hommes inférieurs ? La controverse sur l'hérédité de l'intelligence*, Paris, A. Colin, 1985 (en part. chap. 2 et 3) ; Peter Weingart, Jürgen Kroll, Kurt Bayertz, *Rasse, Blut and Gene. Geschichte der Eugenik und Rassenhygiene in Deutschland*, Francfort/M., Suhrkamp, 1988 ; Jacques Roger, L'eugénisme, 1850-1950, *in* Claude Bénichou (éd.), *L'ordre des caractères*, Paris, Vrin, 1989, p. 119-145.

diriger l'évolution de l'espèce humaine et de la guider dans une direction désirable », affirmait par exemple Julian Huxley en 1936[3]. Or, continuait-il, « eugéniquement parlant, notre système [social et politique] se caractérise par la promotion sociale de l'infécondité et la fécondité excessive de ceux qui ont socialement échoué »[4]. Si l'objectif de l'eugénique est l'amélioration de l'espèce humaine, son moyen classique est la sélection consciente et volontaire[5] : l'eugénique vise l'amélioration du patrimoine génétique de l'homme par un contrôle ou une orientation de sa reproduction.

Nous nous proposons, dans cette étude, de présenter quelques éléments pour une mise en perspective *historique* de l'eugénisme, ou plutôt de l'idée eugénique, ainsi que les grandes lignes d'une problématisation *philosophique* de ce qui nous apparaît comme le principal projet biopolitique, se réclamant de la science, apparu dans la modernité. L'approche historique et l'interrogation philosophique, voilà précisément ce qui manque le plus évidemment dans les prises de position contemporaines sur l'eugénisme, qu'elles soient pour ou contre. La question a été délaissée par les études savantes, abandonnée depuis la fin de la seconde guerre mondiale aux journalistes plus ou moins spécialisés, aux scientifiques prophétisants et moralisants engagés dans les débats politico-médiatiques, ainsi qu'aux médecins confrontés directement à la demande sociale. Disons sans plus tarder que le discours dominant, le seul publiquement audible aujourd'hui, sur l'eugénisme, est un discours de condamnation indignée et de dénonciation édifiante : la stigmatisation de l'eugé-

3. J. Huxley, Eugenics and society, *Eugenics Review*, 28 (1), 1936, p. 25. Voir aussi : J. Huxley, *Ce que j'ose penser* (1931), trad. franç. Le Prat, Paris, Gallimard, 1934, p. 70 sq. ; J. Rostand, L'eugénique (1953), repris in *Confidences d'un biologiste*, textes réunis et présentés par J.-L. Fischer, Paris, La Découverte, 1987, p. 91-99.

4. J. Huxley, art. cit., 1936, p. 27. Voir : J. Huxley, *L'évolution en action* (1951), trad. franç. D. Luccioni, Paris, PUF, 1956, p. 140-142 ; Ronald A. Fisher, Eugenics : can it solve the problem of decay of civilizations ?, *Eugenics Review*, 18, 1926, p. 128-136.

5. Hermann J. Muller, The guidance of human evolution, *in* S. Tax (éd.), *Evolution After Darwin*, Chicago, University of Chicago Press, 1960, p. 460-461 ; Id., Genetic progress by voluntarily conducted germinal choice, *in* G. Wolstenholme (éd.), *Man and His Future*, London, Churchill, 1963, p. 247-263. Sur la « conscience eugénique » comme conscience morale : J. Rostand, *Ce que je crois*, Paris, Grasset, 1953. p. 83-84 ; Id., *op. cit.*, 1987, p. 94 ; et comme conscience religieuse : J. Huxley, *op. cit.*, 1956, p. 141-142. Pour une distinction idéaltypique entre l'eugénique classique (« choisir les parents de nos enfants ») et la nouvelle eugénique (« le choix par chacun d'entre nous des gènes de ses propres enfants »), voir : Thomas C. Schelling, *La tyrannie des petites décisions* (1978), trad. franç. A. Rivière, Paris, PUF, 1980, p. 191 ; voir aussi : C. J. Bajema, *op. cit.*, 1976, p. 334 sq. (la nouvelle eugénique renvoie aux implications du conseil génétique, du diagnostic anténatal et de l'avortement sélectif ou thérapeutique).

nisme va aujourd'hui de soi ; et, à suivre les voix majoritaires et autorisées qui le dénoncent, on pourrait croire que la question est depuis longtemps réglée, que l'eugénisme n'est qu'un rêve scientiste pervers, porteur ou annonciateur d'une biocratie ou d'un totalitarisme pan-génétique sournois, et qui d'ailleurs a déjà et définitivement montré sa véritable nature sous le III^e^ Reich. Eugénisme rime idéologiquement avec racisme et génocide. Dès lors, de cette évidence aveuglante, les esprits lucides et vigilants — croyant sur parole les contempteurs de l'eugénisme — ne peuvent que conclure à un rejet total. De la même manière que le racisme se condamne et ne doit pas s'analyser, cette autre figure du Mal absolu, l'eugénisme, doit provoquer l'horreur et susciter une condamnation sans équivoque, c'est-à-dire sans nuances, c'est-à-dire sans examen critique. L'ignorance est de rigueur, quand il s'agit d'objets visés par la phobie idéologique. Tel est le convenable idéologique contemporain : l'eugénisme peuple l'enfer des mauvaises pensées, des pensées inconvenantes, voire obscènes. On ne devrait en parler que pour le dénoncer : « risque d'eugénisme », « spectre de l'eugénisme », « serpent », « poison », etc.[6].

I. MYTHES, RÊVES, QUESTIONS

1 / *Figures de la démonisation*

Les exemples ne manquent pas de ***démonisation*** du projet eugénique, qui joignent l'ignorance satisfaite de soi aux amalgames polémiques et à la condamnation idéologique, morale ou religieuse sans appel. Prenons celui de l'Eglise catholique.

« La crainte diffuse que n'apparaissent de nouvelles formes, encore inconnues, de racisme, s'exprime parfois à propos de l'usage qui pourrait être fait des "techniques de la procréation artificielle", avec la fécondation *in vitro* et les possibilités de manipulation géné-

6. La « Bible » de l'idéologie antibiologique et de l'anti-eugénisme radical est le pamphlet de Ted Howard et Jeremy Rifkin, *Who Should Play God ?*, New York, Dell, 1977 ; trad. franç. C. Portail et C. Ben Mehidi, *Les apprentis sorciers. Demain, la biologie...*, Paris, Ramsay, 1979 (en part. le chap. 2). Sur cette littérature de dénonciation, prophétisant l'apocalypse biologique et exigeant l'arrêt de la recherche fondamentale dans certains domaines, cf. François-André Isambert, Révolution biologique ou réveil éthique ?, *Cahiers STS*, 11, 1986, p. 15-17 ; sur la rhétorique anti-eugéniste contemporaine et ses amalgames polémiques de base, cf. P.-A. Taguieff, L'eugénisme, objet de phobie idéologique, *Esprit*, novembre 1989, p. 99-115 (parmi les réactions critiques, voir notamment : Marie-Angèle Hermitte, L'embryon aléatoire, *in* J. Testart (éd.), *Le magasin des enfants*, Paris, Ed. François Bourin, 1990, p. 238-265).

tique. Bien que ces craintes relèvent encore en partie de l'hypothèse, elles n'en attirent pas moins l'attention de l'humanité sur une nouvelle dimension inquiétante du pouvoir de l'homme sur l'homme, et donc sur l'urgence d'une éthique correspondante. Il importe que le droit fixe au plus vite des barrières infranchissables, pour que ces "techniques" ne tombent pas aux mains de pouvoirs abusifs et irresponsables qui chercheraient à "produire" des êtres humains sélectionnés selon des critères de race ou d'autres particularités quelles qu'elles soient. On assisterait alors à la résurgence du mythe mortel du *racisme eugéniste*, dont le monde a déjà expérimenté les méfaits. »[7]

Cette dénonciation d'un eugénisme positif caricatural, disons de science-fiction, s'accompagne d'un appel pressant à légiférer pour prévenir l'apparition du « pire », non sans inconséquence : si en effet un nouvel Hitler surgissait, nulle « barrière infranchissable » de type juridique ne lui résisterait... Mais, en attendant d'être allégrement renversées, lesdites barrières empêcheraient les scientifiques « normaux » (car tous ne sont pas, virtuellement ou non, des « savants fous » !) de travailler, d'expérimenter, etc. Effet pervers de la volonté immodérée de tout réglementer, laquelle suppose le désir de sécurité à tout prix : la recherche ne peut être dès lors qu'une aventure dangereuse, les interventions biomédicales sont d'emblée suspectes. Dans cette perspective sécuritaire, l'interdit dérive de l'impossibilité de prévoir l'imprévisible, l' « abus » dérive nécessairement de l' « incontrôlé », lequel conduit inévitablement à des « conséquences imprévisibles et dangereuses »...

Au nom d'une menace « inconnue » et d'un danger fictif, relevant de la littérature mi-prospective mi-fantastique *(Frankenstein !)*, c'est l'ensemble des biotechnologies appliquées à l'homme qui sont suspectées, voire criminalisées. Pour légitimer ses craintes, le document cite un texte pratiquant lui aussi l'amalgame : « Les nouvelles possibilités technologiques, qui se sont ouvertes dans le champ de la biomédecine, appellent l'intervention des autorités politiques et du législateur, car un recours incontrôlé à ces techniques pourrait

7. Commission pontificale « *Justitia et Pax* » (président : cardinal Etchegaray), *L'Eglise face au racisme. Pour une société plus fraternelle*, Cité du Vatican, novembre 1988, § 16, p. 23 (ou *ibid.*, Paris, Ed. du Cerf, 1989, p. 22). Pour une exposition et une analyse critique sérieuses, d'un point de vue catholique, de l'eugénisme classique et du « nouvel eugénisme » (dérivé des progrès de la biologie moléculaire, puis du génie génétique), voir : Henri Wattiaux, *Génétique et fécondité humaines*, Louvain-la-Neuve, Publications de la Faculté de Théologie, 1986, p. 23-33 en part. ; et, aux antipodes des approximations et du catastrophisme ambiants, voir l'exposé historique, technique et problématisant de Philippe Kourilsky, *Les artisans de l'hérédité*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1987, chap. X, XI, XII.

conduire à des conséquences imprévisibles et dangereuses pour la société civile. La référence à la conscience de chacun et à l'autodiscipline des chercheurs ne peut suffire au respect des droits personnels et de l'ordre public. Si le législateur, responsable du bien commun, manquait de vigilance, il pourrait être dépouillé de ses prérogatives par des chercheurs qui prétendraient gouverner l'humanité au nom des découvertes biologiques et des prétendus processus d' "amélioration" qui en dériveraient. L' "eugénisme" et les discriminations entre les êtres humains pourraient s'en trouver légitimés : ce qui constituerait une violence et une atteinte grave à l'égalité, à la dignité et aux droits fondamentaux de la personne humaine. »[8]

Quant à l'eugénisme négatif (évitement de la transmission des « tares », défauts et maladies héréditaires), il fait l'objet d'une même condamnation, au nom du *sacré* de la vie, impliquant le rejet inconditionnel de l'avortement comme de tout choix humain fondé sur la *qualité* de la vie transmise. Comme pour faciliter la réception du message, le document met sur le même plan eugénique négative, exclusion sociale et discrimination ethnique :

« Il y aurait un abus similaire à empêcher la venue au monde d'êtres humains de telle ou telle catégorie sociale ou ethnique par des campagnes d'avortement et de stérilisation. Là où disparaît le respect absolu dû à la vie et à sa transmission selon les dispositions du Créateur, il est à craindre que disparaisse aussi tout frein moral au pouvoir des hommes, y compris celui de façonner une humanité à l'image dérisoire de ces apprentis sorciers. »[9]

Ce que l'Eglise condamne en fait ahsolument, à travers ces rapprochements, ces analogies et ces assimilations entre eugénisme et racisme (discriminations, exterminations), c'est la prétention humaine à intervenir directement dans le processus de procréation. L'homme

8. Instructions de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi sur « le respect de la vie humaine naissante et la dignité de la procréation », *Donum vitae*, du 22 février 1987, III, voir *Le don de la vie*, Paris, Ed. du Cerf, 1987, p. 48-49 (cité partiellement in *L'Eglise face au racisme*, 1988, p. 23, n. 22). Pour une réflexion philosophique : Georges Cottier, OP, Réflexions sur la distinction entre naturel et artificiel : conséquences pour l'éthique biomédicale, *Nova et Vetera*, LXIV[e] année, n° 3, juillet-août 1989, p. 161-178.

9. *L'Eglise face au racisme*, 1988, § 16, p. 23-24 (1989, p. 22-23) ; exemple grotesque de nazification de l'eugénisme : J. Toulat, *Le droit de naître*, Paris, Pygmalion/Gérard Watelet, 1979, p. 157-174. Mais, si ce sectarisme catastrophiste permet à certains de faire l'économie d'une réflexion éthique, on notera que celle-ci est également négligée par ceux qui posent exclusivement le problème en termes de conquêtes ou d'exploits biotechniques, et de victoires sur la fatalité génétique (voir le livre fort intéressant par ailleurs de Jean Cohen et Raymond Lepoutre, *Tous des mutants*, Paris, Le Seuil, 1987).

irrespectueux, doté d'un pouvoir biotechnologique, ose ne plus rester à sa place de créature, il se prend même pour le Créateur, transformant le processus de transmission de la vie en production ou fabrication du vivant selon ses désirs ou ses préférences. Face à cette présomption artificialiste trop humaine, il faut restaurer le sacré de la vie, son caractère de donné naturel intouchable. D'où l'appel aux lois, qui « peuvent contribuer à sauvegarder les applications essentielles de la morale »[10], laquelle découle des « convictions profondes sur la dignité de toute personne humaine et l'unité de la famille humaine »[11]. Mais le dernier mot ne sera pas proféré par les juristes « antiracistes ». Car les lois « ne suffisent pas à changer le cœur de l'homme »[12]. Il n'est toujours point de salut hors de l'Eglise, et les juristes moralistes doivent encore faire un effort : « Il est temps d'écouter le message de l'Eglise qui structure les convictions et qui les fonde. »[13] Il reste ainsi aux esprits humanitaires et antiracistes conséquents, soucieux de ne plus se satisfaire de convictions morales destructurées et infondées, à lire les deux dernières parties du document[14].

L'eugénisme est donc aujourd'hui soit oublié, soit condamné. L'eugénisme des fondateurs (Galton, Pearson, Fisher, Muller, Haldane, Huxley...) est ignoré ou méconnu dans la communauté scientifique, et dénoncé de façon consensuelle dans l'espace public, sur la base d'un amalgame avec le racisme aryaniste et les exterminations nazies.

Les prises de position aussi claires que courageuses contre le racisme, dans les années 30, des généticiens eugénistes politiquement engagés à gauche (voirc communistes, comme J. B. S. Haldane ou H. J. Muller), sont oubliées. En 1935, H. J. Muller dénonçait l' « eugénique corrompue » des « eugénistes professionnels », « avocats des

10. *L'Eglise face au racisme*, 1988, p. 24 (1989, p. 23).

11. *Ibid.* Justification de la position intransigeante (condamnation de l'avortement thérapeutique même en cas de malformation fœtale « grave ») : Xavier Thévenot, *La bioéthique*, Paris, Ed. du Centurion, 1989, p. 42-43 ; Jean-Marie Lustiger, *Le choix de Dieu* (Entretiens avec Jean-Louis Missika et Dominique Wolton), Paris, Ed. de Fallois, 1987, p. 217-218 ; Rabbin Michel Gugenheim, La législation rabbinique, *in* Raphaël Draï, Michèle Harichaux (éd.), *Bioéthique et droit*, Paris, PUF, 1988, p. 81. Voir, par contraste, la position nuancée et ouverte à la discussion de la Fédération protestante : Jean-Arnold de Clermont, Le point de vue protestant, *op. cit.*, 1988, p. 236-237. Pour une discussion de l'intransigeantisme catholique : René Frydman, *L'irrésistible désir de naissance*, Paris, PUF, 1986, p. 180 sq.

12. *L'Eglise face au racisme*, 1988, p. 24.

13. *Ibid.*

14. Voir les parties 3 et 4 du document.

préjugés de classe et de race »[15]. En 1936, J. Huxley dénonçait « les dangers de la pseudo-science » incarnée par la « théorie raciale nazie », « simple rationalisation du nationalisme germanique, d'une part, de l'antisémitisme, de l'autre »[16]. Et cet eugéniste militant rappelait avec fermeté que « le terme même de race se désagrège quand on le soumet à l'analyse génétique moderne »[17], avant de proposer de « supprimer le terme de *race* de notre vocabulaire, aussi bien scientifique que populaire, en tant qu'appliqué à l'homme »[18]. En 1938, J. B. S. Haldane consacre une étude à la distinction précise entre eugénique négative et théorie de l'inégalité des races : il montre l'inconsistance scientifique de celle-ci, et s'applique à définir les limites d'une eugénique négative, composante d'une « politique scientifique basée sur les faits de la génétique humaine »[19]. Enfin, en 1939, Jean Rostand, défenseur passionné d'une eugénique universaliste ordonnée aux « intérêts de l'espèce », publie un livre où il dissocie les conceptions eugéniques et les conceptions racistes, déjà idéologiquement amalgamées : les premières sont, dans leur principe, « conformes aux leçons de la biologie », alors que « les thèses *racistes* sont des constructions gratuites, fondées sur une anthropologie tendancieuse et puérile »[20]. « Bref, conclut J. Rostand, le racisme ne trouve dans la science aucun appui. Et il nous paraît essentiel de dissocier le mensonge raciste de la vérité eugénique. Trop de gens les confondent, soit dans leur approbation, soit dans leur réprobation, et il ne faut pas que le mensonge puisse tirer force de la vérité où il se mêle. »[21] Malgré les efforts de savants comme Huxley et Rostand, l'idée eugénique a été « nazifiée » de façon croissante, et son histoire a été soit abandonnée aux idéologues pro- ou anti-eugénistes, soit fortement idéologisée (pour ne pas dire falsifiée) pour répondre

15. H. J. Muller, *Hors de la nuit. Vues d'un biologiste sur l'avenir* (1935), trad. franç. J. Rostand, Paris, Gallimard, 1938, préface, p. 16-17 ; H. J. Muller *et al.*, The « Geneticist's Manifesto », *Eugenical New*, 24, 1939, p. 63-64.

16. J. Huxley, art. cit., 1936, p. 17.

17. *Ibid.*, p. 18.

18. *Ibid.* ; voir : J. Huxley, Le concept de race, à la lumière de la génétique moderne, in *L'homme, cet être unique* (1941), trad. franç. J. Castier, Paris, O. Zeluck, 1948, p. 125-147.

19. J. B. S. Haldane, La génétique humaine et l'idéal humain, in *Le progrès scientifique*, Paris, F. Alcan, 1938, p. 133-162 ; Id., *Hérédité et politique* (1938), trad. franç. P. Couderc, Paris, PUF, 1948, p. 67 sq. ; Id., *Science, marxisme, guerre* (1944), trad. franç. J. Castier, Paris, Ed. du Pavillon, s.d., p. 46-47.

20. J. Rostand, *Hérédité et racisme*, Paris, Gallimard, 1939, p. 56-57 ; Id., *L'homme*, Paris, Gallimard, Ed. Nouvelle, 1962, p. 140-152.

21. J. Rostand, *op. cit.*, 1939, p. 66-67. Pour une suggestive problématisation d'ensemble : Pierre-André Gloor, Quelques réflexions sur l'eugénisme, *Médecine et hygiène*, 48, n° 1835, 4 avril 1990, p. 985-990.

aux normes de l'acceptabilité politico-culturelle. L'histoire du projet eugénique s'est ainsi réduite à la narration d'une marche vers l'extermination, à travers la stérilisation forcée des « vies sans valeur de vie », des « différents », des « indésirables », des porteurs de tares héréditaires, des « asociaux », voire des pauvres. De Galton à Hitler, voire de Descartes ou Condorcet à Hitler, la déduction serait légitime ; conception à la fois sommaire et téléologique, qui masque la grande diversité des eugénismes, et tend à se substituer à des analyses systématiques et des recherches sur archives. La demi-connaissance est, sur la question, la chose la plus ordinaire, les esquisses historiques sont presque toutes de seconde main, les clichés sont indéfiniment repris par des auteurs qui se recopient les uns les autres, etc. Bref, la connaissance de l'histoire de l'eugénisme, de *toute* son histoire, présupposition de toute discussion et de toute problématique contemporaines, est l'une des choses du monde savant les moins bien partagées. Comme si l'ignorance était ici de rigueur.

2 / *Les voies du retour de la question eugénique*

Si une archéologie de la thématique eugénique est nécessaire pour comprendre les problèmes du présent, c'est d'abord en raison de la persistance dans le présent d'un passé méconnu ou occulté, ni affronté ni reconnu. Ainsi la vieille eugénique, sous la censure du mot, ne cesse-t-elle de nous léguer certains de ses problèmes, par exemple : faut-il ou non stériliser les porteurs de maladies ou de malformations héréditaires actuellement non curables ? Faut-il les empêcher de se reproduire ? Ou du moins contrôler de près leur reproduction, par la systématisation du conseil génétique ? Le doit-on ? Mais le peut-on ? Quelles sont les frontières actuelles du réalisable ? Les progrès des biotechnologies, dès qu'elles sont appliquées à l'homme, conduisent à reposer les questions eugéniques traditionnelles, moyennant certaines reformulations. L'apparition de moyens efficaces de dépistage et de nouvelles méthodes de prévention permet, par exemple, de déplacer la question centrale de l'eugénique négative (comment empêcher la transmission des « tares » héréditaires ?), de la stérilisation forcée et systématique vers l'avortement sélectif (dit « thérapeutique »), décidé par le couple sur la base des informations fournies par un diagnostic anténatal précoce (voire ultra-précoce). Et l'on sait qu'au-delà des choix sélectifs (la sélection des embryons « normaux » par l'élimination des « anormaux ») rendus possibles par le diagnostic anténatal, les méthodes du génie géné-

tique laissent envisager un autre type d'action eugénique, qui procéderait par correction du programme génétique des embryons « anormaux ». Rupture radicale, aux immenses conséquences : le *germen* est à portée d'intervention technique. Le génotype d'un individu perd son caractère d'inaltérabilité. Voilà ce qu'il faut penser, et non pas fuir, par la peur et l'exorcisme. Par un tel acte de génothérapie germinale[22] qui modifie ou réécrit le message héréditaire, l'homme peut intervenir directement sur ses gènes, et exercer une influence sur sa descendance. Dès lors, une interrogation nouvelle s'impose autour de la prévention des « handicaps » liés aux défectuosités du programme génétique : quelles seront les normes de la correction génétique ? Il est difficile de ne pas voir dans ces nouvelles possibilités d'intervention, liées à l'accès au gène, une première victoire sur la fatalité génétique. Et, si la manipulation des gènes et embryons humains peut faire rêver (ou cauchemarder) les amateurs de science-fiction et de fantasmes d'êtres surhumains, il faut reconnaître plus modestement qu' « à la faveur des progrès de la nouvelle génétique, la médecine est et sera de plus en plus capable d'alléger le fardeau des maladies génétiques »[23], bref, de réaliser sa triple mission : prévoir, soulager, guérir. Tel est le fait principal qui définit la nouveauté de la situation, dont le traitement médiatique dominant s'opère sous le signe de la peur, et l'annonce de la catastrophe (« modifier l'espèce humaine » !) : « L'irruption de la génétique dans le processus de la procréation, que ce soit au stade embryonnaire, à celui du fœtus ou à la naissance. »[24]

22. Voir : Jean-Claude Kaplan, L'ADN déchiffré : espoirs et périls, *in* Albert Jacquard (éd.), *Les scientifiques parlent...*, Paris, Hachette, 1987, p. 96-98 ; et, du même, l'article de synthèse : Le génie génétique, *Le Genre humain*, n° 6, 1983, p. 72-93.

23. J.-C. Kaplan, *op. cit.*, 1987, p. 91. Sur la nouvelle médecine prédictive : André Boué, Maladies héréditaires et diagnostic prénatal, *La Recherche*, n° 115, octobre 1980, p. 1158-1166 ; Id., Diagnostic prénatal : nouvelles perspectives, in *Recherche médicale, santé, société*, Paris, Inserm, 1984, p. 74-75 ; Id. (éd.), *Médecine prénatale. Biologie clinique du fœtus*, Paris, Flammarion, 1989 ; J.-C. Kaplan, Marc Delpech, *Biologie moléculaire et médecine*, Paris, Flammarion, 1989. Sur les questions d'eugénique négative liées à la prévention : Odette Thibault, La situation du diagnostic prénatal en France, in *Le diagnostic prénatal*, Presses de l'Université de Laval, *Cahiers de bioéthique*, n° 2, 1980, p. 65-84 ; Jean Frézal, *L'hérédité humaine*, Paris, PUF, 1984, p. 116-124 ; Jacques Ruffié, P. Colombies, *Génétique générale et humaine*, Paris, Masson, 1985, p. 85-96 ; J. Frézal, *Gènes et droits de l'homme*, Paris, Inserm/Palais de la Découverte, 1989.

24. René Frydman, cité par Ursula Gauthier, Les coulisses de la révolution bio, in *Va-t-on modifier l'espèce humaine ?*, Paris, *Le Nouvel Observateur*, Documents n° 10 juin 1990, p. 35. Voir aussi : R. Frydman, *L'irrésistible désir de naissance*, *op. cit.*, p. 203 sq. ; Jean Rosa, *La nouvelle génétique et les maladies génétiques*, Paris, Inserm/Palais de la Découverte, 1989, p. 13 sq.

Les techniques de procréation médicalement assistée (PMA) obligent à reposer les questions eugéniques, à commencer par celle de la sélection du sperme du donneur. La lutte contre la stérilité rencontre nécessairement la question de la « qualité » héréditaire, et implique de faire des choix.

A propos des banques de sperme et de l'insémination artificielle, P. Jalbert et G. David ont clairement posé le nouveau problème eugénique, sous la forme d'un dilemme, qu'il s'agit de surmonter, entre position abstentionniste (refus de tout contrôle génétique au nom d'une conception naturaliste, expressément religieuse ou non, de la procréation) et position eugéniste radicale (sélection génétique systématique des individus, conduisant à de nouvelles formes de discrimination, liées aux « lois du marché »). Le grand intérêt présenté par ce type de réflexion est qu'il vaut à la fois en tant que témoignage sur les interrogations suscitées par une pratique professionnelle et en tant qu'essai de réflexion éthique non dogmatique, illustration d'une *éthique impliquée*, et non pas appliquée ou plaquée (comme s'y adonnent les bioéthiciens croyant pouvoir s'adosser aux maximes traditionnelles ou récemment ritualisées des théologiens ou des juristes). La réflexion éthique est ici inséparable du processus de prise de conscience des conflits de valeurs et de normes, que la prise de décision fait le plus souvent oublier :

« Qu'il s'agisse de don de sperme ou de don d'ovocyte, le donneur fait nécessairement l'objet d'un contrôle médical qui porte soit sur sa fertilité, soit sur sa « qualité » génétique, soit, idéalement, sur les deux ; d'une façon ou d'une autre, il est donc sélectionné. Il en est d'ailleurs de même pour la receveuse si l'indication a été mûrement posée. En outre, ces partenaires ne sont pas accouplés au hasard mais en fonction d'un certain nombre de paramètres (ethnie, taille, pigmentation, groupes sanguins, etc.) de sorte que, dans le secret qui entoure ces naissances, la filiation reste plausible. Ainsi, contrairement à la procréation naturelle où les conjoints choisissent sans aucune interférence médicale, ces croisements artificiels sont médicalement dirigés. Même s'il s'en défend de bonne foi en s'interdisant de faire intervenir ses tendances personnelles, le médecin s'entremet entre les partenaires qu'il attribue réciproquement. Du fait de sa fonction, il se trouve ainsi investi, avec l'accord tacite de la Société, d'un pouvoir singulier, celui d'accorder ses semblables afin de constituer des couples reproducteurs. Son attitude doit alors trouver un juste équilibre entre deux extrêmes, la non-implication ou au contraire l'excès directif. Nous avons, comme nous allons le voir,

des exemples que ces risques ne sont pas théoriques et que certains les courent délibérément. »[25]

P. Jalbert et G. David caractérisent d'abord l'attitude abstentionniste :

« Certains zélateurs de la technologie "procréatique" veulent, par une assimilation à ce qui se passe dans la procréation naturelle, rejeter tout droit de regard médical et à plus forte raison d'intervention. Puisque dans la reproduction naturelle il y a, d'une part, conception sans que les conjoints fassent l'objet d'aucun contrôle médical et que, d'autre part, le droit à procréer est reconnu à tout individu même à un célibataire, le médecin se doit de répondre à toute demande et d'y répondre par l'exécution d'un acte considéré comme purement technique sans avoir à se soucier des conséquences génétiques. On nie alors l'intérêt du contrôle génétique et si l'on admet celui de la fertilité du donneur c'est uniquement pour répondre à un souci d'efficacité. Ce faisant on se prive des possibilités de prévention des handicaps génétiques. Cette attitude abstentionniste néglige complètement la prise en considération de l'intérêt de l'enfant et même finalement celui du couple demandeur. Il nous semble y avoir là une démission médicale difficilement excusable au plan moral et qui, au plan pénal, risque d'être inexcusée si se manifeste en conséquence chez l'enfant un handicap que l'on aurait pu prévenir. »[26]

Si donc l'attitude abstentionniste est inacceptable en ce qu'elle consiste à refuser par principe la possibilité d'une prévention des handicaps génétiques, la défense du principe d'une sélection des donneurs, légitime en ce qu'elle vise à éliminer le risque de transmission d'une maladie héréditaire (eugénique négative « passive », qui n'est qu'une médecine préventive continuée)[27], ne se confond pas avec

25. P. Jalbert, G. David, Problèmes génétiques liés à la procréation artificielle par dons de gamètes : solutions adoptées par les CECOS, *Journal de gynécologie obstétricale et de biologie de la reproduction*, 1987, nº 16, p. 548-549. Voir également : G. David, Don et utilisation du sperme, in *Génétique, procréation et droit*, Arles, Actes Sud, 1985, p. 203-224. Sur la sélection des donneurs : R. Frydman, *op. cit.*, 1986, p. 215 ; Axel Kahn, Rapport général des ateliers centraux, *in* Gérard Huber (éd.), *Livre blanc des recommandations. Colloque « Patrimoine génétique et droits de l'humanité »*, Paris, Ed. Osiris, 1990, p. 46.

26. P. Jalbert, G. David, art. cit., 1987, p. 549. L'attitude abstentionniste se fonde, explicitement ou non, sur le sentiment mystico-religieux du « sacré de la vie » (cf. X. Thévenot, *op. cit.*, 1989, p. 39-40), alors que la biologie moléculaire, suivie en cela par le génie génétique, a radicalement désacralisé la vie, en permettant la lutte contre la fatalité génétique (cf. Yves Dumez, *Naître ou ne pas naître*, Paris, Flammarion, 1987, p. 8 sq.).

27. Cf. J. Huxley, *op. cit.*, 1934, p. 92 ; Hilaire Cuny, *Thomas-Hunt Morgan et la génétique*, Paris, Seghers, 1969, p. 130.

l'éloge d'une eugénique positive « active » régie par des normes utilitaires selon des formes autoritaires, ni avec une légitimation de certains usages discriminatoires du diagnostic génétique (l' « ostracisme génétique » dénoncé par François Gros). La défense d'une eugénique négative ou préventive « douce » doit s'accompagner d'une réflexion sur les limites et les effets pervers de sa mise en œuvre :

« L'attitude inverse existe aussi. Elle consiste non seulement à reconnaître ce pouvoir médical mais à le revendiquer pour l'utiliser à des fins eugéniques. La sélection des géniteurs qu'elle préconise vise à modifier la structure génique ou du moins les caractères de la descendance dans une direction estimée "meilleure" (...). Ces propositions ont reçu des réalisations effectives en particulier aux Etats-Unis ; ainsi la banque créée en Californie à l'initiative d'un magnat industriel, dont les donneurs sont sélectionnés parmi les Prix Nobel et dont la justification repose sur l'idée simpliste d'une possible transmission de l'aptitude à être "nobelisé", une incidence de telles performances sur deux générations ayant été rapportée dans cinq familles (dont la famille Curie). En corollaire logique d'une telle attitude ne va-t-on pas dans les mêmes milieux jusqu'à proposer une stérilisation des sujets à QI inférieur à la normale ! Certes cette logique des Nobel semble avant tout une réalisation commerciale, imaginée et réalisée par un non-médecin. Mais le corps médical n'évite pas de telles tentations. Ainsi a-t-on pu découvrir par un article de *Clinical Genetics* sous la plume de P. E. Smith que la pratique de certaines banques de sperme médicales n'échappe pas à une telle tendance. Les donneurs sont sélectionnés sur leurs performances socioprofessionnelles élevées et sur une "exceptionnelle créativité". Par ailleurs, leurs antécédents médicaux sont fouillés, sans négliger les traits pathologiques mineurs "pour réduire le fardeau génétique de la descendance". Chaque donneur fait l'objet d'une fiche anonyme où figurent ses caractères physiques et intellectuels, ses goûts (y compris sexuels), ses principales réalisations et, puisque aucun donneur n'est vierge d'antécédents personnels ou familiaux, leur liste. Aux receveuses de choisir dans ce catalogue générateur de tous les phantasmes le père de leur futur enfant. A ces femmes on épargne naturellement toute investigation génétique : elles forment la clientèle ! »[28]

28. P. Jalbert, G. David, art. cit., 1987, p. 549 (l'article cité est : P. E. Smith, Selection against genetic defects in semen donors, *Clinical Genetics*, 1984, 26, p. 86-108). Voir en contrepoint l'étude nuancée de Laurence Gavarini, Experts et législateurs de la normalité de l'être humain : vers un eugénisme discret, *in* J. Testart (éd.), *op. cit.*, 1990, p. 157-179. Sur les risques de discrimination génétique (emploi,

La question eugénique se repose d'abord selon la logique fondamentale de la science moderne : « Savoir pour prévoir, prévoir pour pouvoir » (Auguste Comte). Il reste à poser les questions morales et politiques, qui tournent autour du vouloir et du devoir. Les progrès du savoir des généticiens depuis le surgissement de la biologie moléculaire et ceux du savoir-faire des médecins et des biotechnologues concourent à imposer la question du pouvoir-faire, laquelle renvoie, dans l'espace des démocraties libérales-pluralistes, à la question du devoir-faire. S'il est en effet possible d'intervenir sur le génome humain à des fins préventives, et ce sur la base d'un savoir mieux assuré, que devons-nous faire ? Intervenir ou non ? Et, si nous décidons d'intervenir, sur quelles valeurs fonder notre action, selon quelles normes diriger notre intervention ? Mais la demande sociale, dans un espace démocratique, doit au moins être entendue, notamment à travers la question, aussi spontanée qu'inquiète, de toute future mère sur la « normalité » de l'enfant qu'elle porte — « normalité » qui est elle-même problématique. Il s'ensuit que le diagnostic anténatal prend une importance croissante[29].

C'est la convergence des progrès de la biologie moléculaire comme du génie génétique, du développement de la médecine prédictive (diagnostic anténatal, dépistage ultra-précoce), des techniques de PMA, de la demande sociale d'enfant dénué d'anomalies ou de maladies héréditaires, etc., qui a provoqué le retour subreptice d'un certain nombre de vieilles interrogations, et de problèmes plus ou moins bien posés, du type : faut-il régler l'action biomédicale sur la réalisation d'un « homme moyen » défini minimalement comme un être absolument « normal » érigé en idéal ? « Normal » : qualifiera-t-on ainsi un individu « sain », ou « équilibré », voire « sociable » (question fictionnelle) ? L'objection de « planification normalisatrice » ne tardera pas à surgir... Ou bien faut-il viser la multiplication indéfinie d'humains incarnant un quelconque type « supérieur », défini par la possession d'un certain nombre de caractères socialement valorisés,

soins médicaux, assurances, etc.) : François Gros, *La civilisation du gène*, Paris, Hachette, 1989, p. 102-107 ; Marcel Blanc, Aurez-vous le gène de l'emploi ?, *Science et Technologie*, n° 13, mars 1989, p. 54-57 ; Id., Tout savoir sur la nature humaine, *ibid.*, p. 63-65 ; Id., 2005, l'odyssée de la génétique, in *Va-t-on modifier l'espèce humaine ?*, *op. cit.*, p. 86-87 ; Id., Au nom du surhomme, *ibid.*, p. 128-129 ; Thierry Damerval, Génétique et liberté, *La Recherche*, vol. 21, n° 225, octobre 1990, p. 1173-177 (point de vue militant).

29. J. Frézal, *op. cit.*, 1984, p. 120 sq. ; Id., *op. cit.*, 1989 ; Y. Dumez, *op. cit.*, 1987, p. 117 sq. ; A. Kahn, *in* G. Huber (éd.), *op. cit.*, 1990, p. 38-42, 49. Pour plus de précisions, voir : M. Vial, M. Dehan, E. Papiernik, R. Frydman et J.-C. Gabilan, Médecine périnatale et éthique, Journées parisiennes de pédiatrie, Paris, Flammarion-Sciences, 1989, p. 341-353.

de propriétés ou de qualités positives actuellement rares ? Par exemple, une intelligence supérieure ; mais comment la définir, la repérer, la mesurer, afin d'en reproduire les conditions d'apparition ? Ou encore, une faculté d'adaptation supérieure (norme d'une eugénique-fiction).

On peut distinguer eugénique négative et eugénique positive, et poser une alternative : faut-il se contenter de tout faire pour éviter le pire — défini par exemple en tant que dégradation génétique croissante —, donc se limiter à des pratiques d'eugénique négative, ou faut-il ordonner les recherches et les pratiques biomédicales à la quête du meilleur ? Car la génothérapie germinale, qui permet théoriquement à l'homme de « se façonner lui-même »[30], semble redonner vie aux projets d'eugénique positive. Au moins en tant qu'utopie d'anticipation. Laquelle déclenche invariablement, comme l'on sait, certains cauchemars conjuratoires passablement stéréotypés, faisant surgir le plus souvent le « spectre » des haras humains de la SS *(Lebensborn)*[31], revus et refantasmés par la contre-utopie du *Meilleur des mondes* (procréation planifiée, biocratie totalitaire, etc.). Mais l'on est cependant en droit de penser — beau risque aujourd'hui à courir ! —, à bonne distance des fantasmes catastrophistes ultra-médiatisés d'une nouvelle vague d'anti-science (plus précisément : d'anti-technoscience) peinturlurée d'éthique du dimanche, que le risque de la « création de surhommes (ou de sous-hommes) grâce à un quelconque eugénisme moléculaire » relève de la science-fiction[32], sauf à prévoir la venue imminente d'un dictateur fou, évidemment « scientiste », et surtout grand amateur de génothérapie germinale...

La question eugéniste nous revient ainsi malgré une maladroite censure idéologique qui se satisfait d'interdire la profération ou la mention du mot *eugéniste/isme*, sauf s'il s'agit de dénoncer ou de condamner la chose, au passé et au présent comme au futur. Malgré, donc, une persistante phobie idéologique et lexicale. La question revient non seulement par la grande porte du génie génétique et des PMA, mais aussi par la porte de derrière[33], à travers certaines interrogations issues des prises de décision et des pratiques biomédicales contemporaines, dont on verra qu'elles engagent la question des fins de l'homme. Le témoignage d'un praticien de la médecine fœtale,

30. J.-C. Kaplan, *op. cit.*, 1987, p. 91. Cf. J. Huxley, *op. cit.*, 1956, p. 141-142 (l'action eugénique fondée sur la « nature autotransformante » de l'homme).

31. Cf. Troy Duster, *Backdoor to Eugenics*, New York, Londres, Routledge, 1990, p. 112 et 174 (n. 1).

32. J.-C. Kaplan, *op. cit.*, 1987, p. 98. Pour une critique des diverses mythologisations, voir P. Kourilsky, *op. cit.*, 1987, p. 168-169, 213-216.

33. Voir T. Duster, *op. cit.*, 1990 ; L. Gavarini, *in* J. Testart, *op. cit.*, 1990.

familier des problèmes posés par le diagnostic anténatal, le Pr Emile Papiernik, nous permettra de mettre en discussion, à partir de situations concrètes mais inédites, le caractère eugénique de certaines pratiques et de certaines décisions biomédicales.

Dans une conférence prononcée en 1987, Emile Papiernik pose le problème contemporain de l'eugénisme à partir d'un paradoxe, que nous formulerons comme suit : l'eugénisme, condamné dans le pays légal des énoncés idéologiquement acceptables, est pratiqué en silence, sans être nommé, dans le pays biomédical réel. Adversaire lui-même de l'eugénisme, E. Papiernik reconnaît que le rejet de principe de l'eugénisme est démenti par la réalité des pratiques sociales de type eugénique. Et les silencieuses décisions eugéniques mettent en évidence le caractère tout rhétorique des sonores déclarations anti-eugénistes :

« Pour des raisons de respect de l'humanité et de son développement biologique, nous devons tout faire pour éviter l'installation d'un eugénisme. Or, aujourd'hui, notre société accepte ou même impose une (...) pratique de l'eugénisme. Ce cheminement s'est fait petit à petit et nous n'avons pas, chemin faisant, accompagné d'une discussion éthique l'évolution des techniques et des mœurs. Nous avons tous été soulagés quand une technique nouvelle apparue dans les années 70 a permis de connaître *in utero*, entre dix-sept et vingt semaines, l'anomalie chromosomique du mongolisme. Nous avons été soulagés quand une technique nouvelle d'échographie (...) nous a permis de reconnaître la malformation congénitale majeure que représentait l'anencéphalie. Dans les deux cas, notre société et nous-même avons accepté de prendre la responsabilité de décider d'une interruption thérapeutique de la grossesse. Il faut bien reconnaître que ces décisions témoignent d'une ère nouvelle de l'éthique médicale. Nous n'avions la possibilité, avant 1975, de décider d'une interruption thérapeutique de grossesse que si la vie de la mère était en danger. Depuis la loi de 1975, discutée publiquement et votée par le Parlement, nous avons le droit d'interrompre une grossesse en cas de malformation fœtale majeure. Ceci signifie que la base éthique est différente. Elle repose sur la prévention de la souffrance des parents en face d'un enfant porteur d'une malformation majeure. Mais elle signifie aussi que nous avons accepté d'éliminer un être humain potentiel, parce qu'il était différent des autres. Nous avons en réalité pris une décision eugénique. »[34]

34. Emile Papiernik, Pour une éthique de la conception (conférence), 1987 (16 p.), p. 11-12. Voir également : E. Papiernik, Allons-nous vers un nouvel eugénisme ?, Colloque « Patrimoine génétique et droits de l'humanité », Paris, 25-28 octobre 1989, 2 p. (abstract).

Encore cette manière directe de poser le problème n'est-elle pas dénuée d'équivoque : exigera-t-on, par exemple, — pour suivre la logique de l'argumentation —, le respect du « droit à la différence » d'un fœtus anencéphale ou porteur d'une trisomie 21 ? E. Papiernik esquisse une casuistique : « Si nous découvrons une anencéphalie, nous pouvons décider d'une interruption de grossesse sans trop d'états d'âme. Nous savons que nous réduisons singulièrement la souffrance de la famille. Mais il en est d'autres [des malformations congénitales] moins simples à gérer. »[35] L'essentiel est là : la décision d'interruption de grossesse (avortement « sélectif » ou « thérapeutique »), acte d'eugénisme négatif, relève d'une évaluation irréductiblement subjective de la « gravité » de la maladie ou de la malformation fœtale détectée. La frontière entre l'acceptable (voire le souhaitable) et l'inacceptable est irrémédiablement variable, en tout cas problématique, et cela chez le même médecin, comme l'illustre l'incohérence non dissimulée entre une conviction anti-eugénique et une prise de décision d'eugénique négative. Les normes effectives, répondant à la demande sociale, entrent en contradiction avec les normes déclarées comme acceptables par une conscience individuelle, mais n'en sont pas moins parfaitement licites (au regard de la loi de 1975 sur l'IVG).

3 / *Désataniser la dimension génétique*

La nouvelle question eugénique surgit aussi et surtout avec la possibilité technique d'intervenir sur le germen, de changer le programme génétique d'un individu (embryonnaire ou né). Au-delà du diagnostic génétique, le double rêve d'un dépistage systématique et d'un remodelage génétique souverain commence à se réaliser avec le projet d'une connaissance exhaustive du génome humain, sur lequel se sont rassemblées un certain nombre de grandes nations à la fin des années 80 (programme de cartographie et de séquençage du génome humain)[36]. Il faut d'abord accepter de reconnaître que s'ouvrent alors des terres déontologiques inconnues : la tradition médicale reste sans réponse, les règles éprouvées ne sont d'aucun secours[37]. La situation est sans

35. E. Papiernik, 1987, p. 14. Dans le même sens : André Langaney, *Les hommes. Passé, présent, conditionnel*, Paris, A. Colin, 1988, p. 229-230. Pour une discussion éthique plus approfondie, voir E. Papiernik, *Le prix de la vie*, Paris, Robert Laffont, 1988, p. 179-195.

36. Cf. F. Gros, *op. cit.*, 1989, p. 106 ; Jacques Robin, *Changer d'ère*, Paris, Le Seuil, 1989, p. 170 ; M. Blanc, art. cit., in *Va-t-on modifier l'espèce humaine ?*, p. 78-87.

37. François Dagognet, *Corps réfléchis*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1990, p. 59.

précédent et implique un « saut qualitatif »[38] : la nouvelle biologie comporte une puissance de remodelage du germen, elle peut « remplacer le programme naturel par celui qu'elle a décidé (les manipulations génétiques) »[39], elle devient une science d'intervention. Dès lors, les questions bioéthiques sont inséparablement des questions biopolitiques : au-delà des cas de conscience et des prises de décision n'engageant guère que le décideur, l'existence des techniques de reprogrammation génétique obligent à envisager les choix par rapport à l'avenir de l'humanité. Les questions dites bioéthiques deviennent cosmopolitiques.

Les possibilités ouvertes par la transgénose réhabilitent en ce sens l'utopie prospective, elles font revenir le souci du futur : il faut désormais faire des choix qui engagent directement l'avenir de l'espèce humaine, en pénétrant dans le sanctuaire de l'hérédité pour le bouleverser. Il est bien sûr difficile et douloureux de laisser l'avenir « déstabiliser » le présent. C'est pourquoi la plupart des bioéthiciens, par réaction à l'optimisme prométhéen de certains scientifiques, se tournent vers les interdits dogmatiques, les « leçons du passé » ou, à défaut, vers le *statu quo* juridiquement garanti. On suivra ici F. Dagognet affirmant que « la fonction évaluatrice ne doit pas être confiée aux seuls théologiens (ils s'inquiètent principalement d'adapter à la foi les possibilités actuelles et, en général, les condamnent), ni aux juristes (à l'empirisme douteux qui, en présence de situations sans cesse nouvelles, sinon déroutantes, se gardent de poser des principes qu'il faudrait ensuite abandonner), ni aux scientifiques (saisis justement par leur passion [...]) »[40].

II. ÉLÉMENTS D'UNE DISCUSSION ARGUMENTÉE DE L'EUGÉNISME

En raison de l'amalgame non critiqué « eugénisme = racisme = génocide (extermination sélective) », et dans un contexte où l'idéologie anti-science s'attaque à la connaissance biologique (« toujours réductionniste », dit notre *Dictionnaire des idées reçues*) non moins qu'à l'interventionnisme biomédical en matière de pro-

38. Axel Kahn, cité par Dominique Lecourt, *Contre la peur. De la science à l'éthique, une aventure infinie*, Paris, Hachette, 1990, p. 58.

39. F. Dagognet, *op. cit.*, 1990, p. 263.

40. *Ibid.*, p. 263 (sur les condamnations, par l'Eglise catholique, de l'avortement, même thérapeutique, ainsi que de l'IAC et de la pilule anticonceptionnelle, voir p. 81).

création ou aux thérapies géniques (notre *Catéchisme*-fiction condamne par exemple : « manipuler les gènes », « fabriquer des humains sur commande », et « les vendre comme des marchandises »), il est devenu « impossible de discuter objectivement l'eugénisme », comme le remarquait et le déplorait Ernst Mayr au début des années 80[41]. Ce qui demeure pourtant scientifiquement soutenable des prémisses théoriques de l'eugénisme, c'est, à ne suivre que les meilleurs auteurs, E. Mayr et J. Monod :

1. « Le fait que l'homme ait atteint l'humanité grâce à la sélection naturelle. »[42]

2. Le fait que l' « on ne connaît pas d'autres méthodes que la sélection pour améliorer le génotype humain »[43] : « le seul moyen d' "améliorer" l'espèce humaine serait d'opérer une sélection délibérée et sévère »[44]. Que la sélection porte sur les géniteurs (eugénique classique) ou sur les gènes par « correction » ou substitution (nouvel eugénisme : « thérapie génique germinale »).

3. La réalité du danger de dégradation génétique[45] dans les sociétés modernes, du fait qu'au sein de celles-ci, « la dissociation [entre l'évolution culturelle et l'évolution du génome] est totale. La sélection y a été supprimée. Du moins n'a-t-elle plus rien de "naturel" au sens darwinien du terme. Dans nos sociétés et dans la mesure où joue encore une sélection, elle ne favorise pas la "survivance du plus apte", c'est-à-dire en termes plus modernes la survivance *génétique* de ce "plus apte", par une expansion plus grande de sa descendance. L'intelligence, l'ambition, le courage, l'imagination, sont certes toujours des facteurs de succès dans les sociétés modernes. Mais de succès *personnel*, et non *génétique*, le seul qui compte pour l'évolution. Bien au contraire. Comme chacun sait, les statistiques révèlent une corrélation négative entre le quotient d'in-

41. Ernst Mayr, *Histoire de la biologie. Diversité, évolution et hérédité* (1982), trad. franç. M. Blanc, Paris, Fayard, 1989, p. 576.

42. E. Mayr, *ibid.*

43. *Ibid.* ; J. Rostand, *op. cit.*, 1939, p. 55.

44. Jacques Monod, *Le hasard et la nécessité. Essai sur la philosophie naturelle de la biologie moderne*, Paris, Le Seuil, 1970, p. 180.

45. Voir : J. Huxley, art. cit., 1936, p. 30-36 ; H. J. Muller, Our load of mutations, *Am. J. Human Genet.*, 2, 1950, p. 111-176 ; Emile Guyénot, *L'hérédité* (1942), Paris, Doin, 1948, p. 625 ; J. Rostand, *op. cit.*, 1987, p. 91 sq. ; Pierre-Paul Grassé, *Toi, ce petit Dieu ! Essai sur l'histoire naturelle de l'homme*, Paris, A. Michel, 1971, p. 268-270. La thèse de la dégradation génétique de l'espèce humaine est discutée et récusée par A. Jacquard (*Eloge de la différence. La génétique et les hommes*, Paris, Le Seuil, 1978, p. 49 sq.) suivi par André Langaney (*Les hommes. Passé, présent, conditionnel*, Paris, A. Colin, 1988, p. 205). Pour plus de détails : C. J. Bajema, *op. cit.*, 1976, p. 349-369 (texte de G. R. Fraser) ; T. Duster, *op. cit.*, 1990.

telligence (ou le niveau de culture) et le nombre moyen d'enfants des couples. Ces mêmes statistiques démontrent en revanche qu'il existe pour le quotient d'intelligence une forte corrélation positive entre époux. Situation dangereuse, qui risque de drainer peu à peu vers une élite qui tendrait en valeur relative à se restreindre, le potentiel génétique le plus élevé. Il y a plus : à une époque encore récente, même dans les sociétés relativement "avancées", l'élimination des moins aptes, physiquement et aussi intellectuellement, était automatique et cruelle. La plupart n'atteignait pas l'âge de la puberté. Aujourd'hui, beaucoup de ces infirmes génétiques survivent assez longtemps pour se reproduire. Grâce aux progrès de la connaissance et de l'éthique sociale, le mécanisme qui défendait l'espèce contre la dégradation, inévitable lorsque la sélection naturelle est abolie, ne fonctionne plus guère que pour les tares les plus graves »[46].

Un exemple désormais trivial est celui des conséquences dysgéniques de l'abaissement du taux de mortalité des nouveau-nés[47]. Mais il faut aussi clairement définir les limites de l'eugénisme, telles qu'elles peuvent apparaître aujourd'hui, en dehors des faux procès et des dénonciations du bio-pouvoir qui relèvent de l'idéologie anti-science, voire d'une démonologie visant la « technoscience » érigée en logique folle et meurtrière de la modernité. Les désillusions contemporaines du Progrès ne pouvaient éviter d'affecter l'espoir eugéniste d'amélioration de l'espèce humaine. La position de prudence des scientifiques qui ne nient pas l'existence des problèmes auxquels l'eugénisme prétend apporter des solutions, est du type : « Il est impossible d'appliquer une sélection artificielle à l'homme, du moins pour le moment [E. Mayr énonce cela en 1982], pour de nombreuses raisons. »[48] Ces « raisons », que nous définirons comme des arguments types ou des classes d'arguments, et qui appellent une réflexion sur leur compatibilité, peuvent faire l'objet d'un inventaire critique.

1 / L'argument des *limites actuelles du savoir génétique* : « On ne sait pas du tout dans quelle mesure les caractéristiques humaines non physiques ont une base génétique. »[49] Bref, l'hypothèse héréditariste, postulée par toute eugénique, reste une hypothèse discutable. Henri Atlan précise les limites actuelles du savoir qu'impliquerait

46. J. Monod, *op. cit.*, 1970, p. 179-180.
47. Voir Jean Bernard, *L'homme changé par l'homme*, Paris, Buchet/Chastel, 1976, p. 10, 24-25.
48. E. Mayr, *op. cit.*, 1989, p. 576.
49. *Ibid.* ; pour une critique du « déterminisme génétique simple », voir P. Kourilsky, *op. cit.*, 1987, p. 182-184.

la mise en œuvre de techniques d'eugénisme actif : « La détermination des caractères héréditaires par des gènes est loin d'être aussi simple qu'on pourrait le croire en extrapolant à partir de maladies liées à une enzyme déficiente, codée par un gène. Dans la plupart des cas, les caractères héréditaires tels qu'ils apparaissent dans le phénotype sont sous la dépendance de plusieurs gènes dispersés dans le génome ; et, inversement, un gène participe à la détermination de plusieurs caractères, en association avec d'autres et suivant sa localisation dans le génome qui peut varier. »[50] « Actuellement, l'eugénisme est au point mort », remarque Ernst Mayr, en 1982, « et il le restera tant (...) que nous n'en saurons pas davantage sur les bases génétiques des caractéristiques humaines » (cf. n. 41). Ainsi en va-t-il de l'intelligence, dont aucun résultat de recherche n'a pu démontrer qu'elle était génétiquement déterminée[51], contrairement à la thèse galtonienne[52]. Le doute méthodique est ici de rigueur.

Nous n'insisterons pas sur les inversions simples des postulats galtoniens que l'on rencontre ordinairement dans la littérature anti-eugéniste militante, du type : « Dans le domaine intellectuel, l'influence de l'éducation est plus importante que celle des gènes. »[53] De telles affirmations sont, au même titre que les dogmes héréditaristes, des énoncés dont le sens est idéologique (lutter contre un adversaire politique, réel ou fictif) et la fonction polémique (délégitimer, par recours à l'autorité scientifique, un adversaire intellectuel).

Le rapport final du colloque de Varna (juin 1975) comportait un argument prudentiel tiré de l'histoire génétique de l'humanité et dirigé contre des pratiques « eugénésiques » de perfectionnement de l'espèce, actuellement prématurées : « Le patrimoine génétique des individus et des populations étant le produit d'une longue évolution,

50. H. Atlan, Le milieu naturel et la personne humaine face aux biotechnologies, *in* Pierre Darbon et Jacques Robin (éd.). *Le jaillissement des biotechnologies*, Paris, Fayard/Fondation Diderot, 1987, p. 220 ; Richard Lewontin, *La diversité des hommes. L'inné, l'acquis et la génétique* (1982), trad. franç. J.-P. Labrique, Paris, Pour la Science/Belin, 1984, p. 14 sq.

51. M. Blanc, Science et conscience. *Autrement*, n° 93, octobre 1987, p. 137 ; R. C. Lewontin, S. Rose et L. J. Kamin, *Nous ne sommes pas programmés. Génétique, hérédité, idéologie* (1984), trad. franç. M. Blanc *et al.*, Paris, La Découverte, 1985, p. 116 sq. ; A. Jacquard, *Au péril de la science ? Interrogations d'un généticien*, Paris, Le Seuil, 1982, p. 93, 120 sq. Voir néanmoins : P. Kourilsky, *op. cit.*, 1987, p. 185.

52. Cf. G. Lemaine, B. Matalon, *op. cit.*, 1985, p. 23.

53. A. Jacquard, Gérer le patrimoine génétique de l'humanité ? (1981), repris *in* Jean-François Malherbe (éd.), *Ethique et génétique*. Louvain-la-Neuve, Cabay, 1983, p. 113.

il serait imprudent de modifier soudainement et de façon notable leur structure génétique sans connaître beaucoup plus exactement qu'à présent les causes originelles de ces structures et les conséquences possibles qu'auraient des modifications importantes. »[54]

L'argument général des insuffisances de la connaissance scientifique peut ainsi prendre la forme d'une critique « évolutionniste », de style hayékien, de toute visée « constructiviste »[55] en matière de génétique humaine. L'argumentation anti-eugéniste contemporaine refait à sa manière, le plus souvent sans le savoir, les chemins de la théorie du « laisser-faire », à travers l'argument : la complexité des mécanismes évolutifs est telle que toute intervention technique risque de les dérégler, de fausser le jeu supposé « naturel ». Cette objeetion de style libéral - « évolutionniste » présuppose un singulier naturalisme, qui comporte une doctrine implicite de l'équilibre, voire de l'harmonie.

L'argument des limites historiques du savoir scientifique présente une efficacité maximale contre les rêves contemporains d'eugénique positive, en particulier contre tout programme de fabrication de surdoués par insémination artificielle à partir du sperme d'esprits éminents (tels les Prix Nobel scientifiques), préalablement stocké : « A supposer qu'un Prix Nobel ait un QI élevé, il n'est pas du tout évident que ses enfants seront intelligents car, contrairement à l'opinion la plus répandue, l'enfant n'est pas la moyenne phénotypique de ses parents. Fabriquer un enfant, c'est une loterie... C'est sûr, l'enfant dépend du sperme de son père et de l'ovule de sa mère. Mais pour tout ce qui, en profondeur, détermine une vie humaine, ces facteurs sont totalement aléatoires quels que soient les géniteurs, le phénotype devant toujours être distingué du génotype. »[56]

Il reste qu'une évidence première du type « tel père, tel fils » n'est pas effacée par le simple exposé des lois de Mendel : la déconstruction conceptuelle n'a pas, par elle-même, de force persuasive.

2 / L'argument de la *subjectivité* et de la *relativité* des jugements de valeur sur la qualité génétique. On s'applique à problématiser la question des critères sur lesquels les choix eugéniques doivent être fondés, jusqu'à démontrer qu'elle ne peut avoir de réponse incontestable. L'argument revient à soutenir l'impossibilité, qu'elle soit liée ou non à l'état actuel du savoir biologique, de déterminer scientifi-

54. Cité par Bruno Ribes, *Biologie et éthique*, Paris, Unesco, 1978, p. 58.
55. F. A. Hayek, *Droit, législation et liberté* (1973), trad. franç. R. Audoin, Paris, PUF, 1980, vol. I, p. 9-39 (caractérisation du « constructivisme rationaliste »).
56. A. Jacquard, *op. cit.*, 1983, p. 113 ; Id., *op. cit.*, 1982, p. 107-108.

quement — ou « objectivement » — la « supériorité » d'une population sur une autre. Or, le postulat que certaines populations sont « meilleures » que d'autres, en vertu de leurs gènes, est au cœur du projet eugéniste. Dès lors qu'on ne peut fournir une « mesure objective et absolue »[57] de la « supériorité » d'une « lignée » sur une autre, l'action eugénique doit recourir à la position arbitraire d'une échelle de valeur, et par là assumer un décisionnisme radical qui vient contredire ses prémisses scientifiques. Tel est l'argument qui, valant contre les prétentions scientifiques de l'eugénisme autant que contre celles du racisme fondé sur la psychométrie différentielle de l'intelligence, a été le plus souvent avancé par les généticiens depuis une vingtaine d'années[58]. Mais, dès le milieu des années 30, face aux mesures d'eugénique raciale du IIIe Reich, certains généticiens eugénistes, et non des moindres, avaient soumis la notion de « supériorité » à un examen critique serré[59].

L'impossibilité d'établir une hiérarchie universelle des préférences est déduite, le plus souvent, de l'ambivalence des gènes, ou de l'absence d'un critère objectif du « bon » et du « mauvais » gène. On sait qu'une proposition est dite indécidable, en logique, lorsqu'on ne peut déterminer ni si elle est vraie, ni si elle est fausse, du fait qu'il n'existe pas de procédé qui permette d'établir, par un nombre fini d'opérations, sa vérité ou sa fausseté[60]. Si donc, devant certaines propositions, on ne peut répondre ni par oui ni par non, c'est le principe du tiers exclu qui se trouve suspendu : son domaine d'applicabilité se révèle limité, et ne point posséder l'universalité que la pensée classique lui accordait[61]. Un type courant d'argumentation anti-eugéniste est précisément fondé sur le caractère indécidable d'une proposition de la forme : « Le gène x est-il bon ou mauvais ? » On en déduit que la formation d'un jugement de valeur sur les gènes est impossible, voire que les énoncés du type « le gène x est bon/mauvais » (ou « ses porteurs sont "tarés" ») sont dépourvus de sens, et partant

57. Pierre Thuillier, La tentation de l'eugénisme, *La Recherche*, vol. 15, n° 155, mai 1984, p. 735. Sur le postulat d'inégalité génétique : Frank Macfarlane Burnet, *Le programme et l'erreur. Une histoire naturelle de la mort et de l'hérédité* (1978), trad. franç. M.-B. Latman, Paris, A. Michel, 1982, p. 185.

58. Par exemple : A. Jacquard, *op. cit.*, 1978, p. 163 sq. ; François Jacob, *Le jeu des possibles. Essai sur la diversité du vivant*, Paris, Fayard, 1981, p. 123 sq. ; R. C. Lewontin, S. Rose et L. J. Kamin, *op. cit.*, 1985, p. 101 sq.

59. J. B. S. Haldane, *op. cit.*, 1948, p. 75 sq.

60. Cf. Marie-Louise Roure, *Logique et métalogique*, Paris, et Lyon, E. Vitte, 1957, p. 148.

61. *Ibid.*, p. 138, 148-149. Rappelons que le principe de (non-) contradiction, quant à lui, est mis en cause par la possibilité de répondre *à la fois* oui et non devant certaines propositions.

que l'eugénique, négative ou positive, ne peut être fondée. Car une « gestion du patrimoine génétique » n'a elle-même de sens qu'à la condition de finaliser la gestion par une amélioration, soit en favorisant l'apparition de certains gènes, soit en empêchant la transmission d'autres gènes. Si le partage strict des gènes en « bons » et « mauvais », donc leur hiérarchisation, est impossible, alors l'eugénisme, au moins dans l'état actuel du savoir, est dénué de fondement scientifique. A l'argument d'indécidabilité s'ajoute souvent l'argument tiré de l'impossibilité de considérer le monde des gènes comme obéissant au principe de non-contradiction, dès lors qu'on peut juger le même gène, à la fois, comme bon *et* mauvais[62].

Albert Jacquard recourt à une combinaison de ces arguments à partir d'exemples éclairants : « Pour la mucovicidose (dont on notera le gène "m" par opposition à un gène normal "N"), seuls les homozygotes (mm) sont atteints mais les hétérozygotes (mN ou Nm) sont porteurs. Voilà des siècles que le gène est présent et qu'il tue un enfant sur 2 500. On pourrait croire qu'à la longue la fréquence des m aurait dû diminuer puisque les individus atteints (mm) meurent avant de procréer. Or ce n'a pas été le cas. Comment, dès lors, expliquer qu'un gène délétère ait une fréquence aussi élevée (1/25) ? L'explication la plus probable est celle-ci : les individus porteurs (mN ou Nm) jouissent vraisemblablement d'une protection à l'égard d'autres maladies. L'exemple le plus clair d'une telle protection est celui de l'hémoglobine S, liée à une malformation des globules rouges qui provoque des thromboses. Il y a, par rapport à S, trois catégories d'individus (notons A le bon gène qui correspond à S) : SS SA AA. Seuls les SS meurent de thrombose. Les SA, AS et forcément AA se portent parfaitement bien. Mieux que cela, le sang des hétérozygotes, qui ont à la fois le "bon" et le "mauvais" gène, comporte une petite proportion d'hématies qui s'oppose au vecteur du paludisme. Les AS sont donc protégés de la malaria tandis que les AA ne le sont pas. *La question de la qualité des gènes est donc une question sans réponse.* Le gène S est-il en fait bon ou mauvais ? Il est mauvais parce qu'il provoque des thromboses chez les homozygotes SS mais il est bon parce qu'il protège de la malaria les hétérozygotes SA et AS... La protection en question est réelle puisque la différence d'espérance de vie entre un AA et un AS ou un SA est de l'ordre de 15 %. »[63] La conclusion d'Albert Jacquard nous fournira une transition pour introduire l'argument suivant : « Quand on parle de gestion, il faut

62. Voir J. Bernard, *op. cit.*, 1976, p. 25.
63. A. Jacquard, *op. cit.*, 1983, p. 105-106 (je souligne).

préciser quels sont les moyens disponibles et les fins à poursuivre. Heureusement, au stade actuel, les moyens restent dérisoires (mais ils peuvent se développer...) ; mais quoi qu'il en soit des moyens, les fins sont loin d'être claires : le plus souvent les gènes sont ambivalents. Les choix ne sont pas, à la lumière de la génétique, plus simples qu'avant. Il faut surtout se garder des confusions entre les trois niveaux : celui des gènes, celui des individus, celui des sociétés. »[64]

3 / L'argument de *l'indéterminabilité des critères* d'une orthogénie volontaire : « La société humaine, écrit E. Mayr, se développe sur la base de la diversité des talents et des capacités de ses membres ; même si nous avions la possibilité de diriger l'évolution, nous n'aurions eu aucune idée de quelle palette particulière de talents nous aurions besoin. »[65] Nous nous heurtons ici à la question des critères universellement acceptables d'une maîtrise biotechnologique de l'évolution humaine. Améliorer en vue de quoi ? Peut-on déterminer l'excellence du type humain dont il s'agit de favoriser l'apparition et la multiplication ? Le type humain le plus désirable est-il unique ? Ne faut-il pas définir plusieurs types désirables ? Le désirable ne se réduit-il pas à ce qui n'est pas indésirable, s'il est vrai que le pire est plus aisé à définir que le meilleur ? Ces questions s'imposent face au projet eugénique d'amélioration du patrimoine génétique humain. Or, y répondre ne va nullement de soi. « Améliorer l'espèce humaine », prescrit l'eugénique ; mais, comme le remarque François Dagognet, « on ne sait même pas "quel homme il faut souhaiter", puisqu'il ne vaut que par sa plasticité, l'inventivité d'une vie qui donne du nouveau (des réassortiments et des recombinaisons) »[66].

Tentons d'éclairer en quelques mots les raisons de principe engendrant les difficultés rencontrées par le projet eugéniste. Les éleveurs savent fort bien ce qu'ils veulent, et peuvent définir précisément les critères de leurs pratiques sélectionnistes. C'est que l'intervention zootechnique est ordonnée à une finalité pratique définissable en termes d'objectifs à atteindre dans un délai déterminable : on sait ce que l'on veut (une « race » définie par un ensemble de caractères souhaitables en vue d'un usage), le type idéal est techniquement réalisable, on peut en définir la production en termes

64. *Ibid.*, p. 113.

65. E. Mayr, *op. cit.*, 1989, p. 576 ; dans le même sens : René Dubos, *L'homme ininterrompu* (1968), trad. franç. P. Alexandre, Paris, Denoël, 1972, p. 229-230.

66. F. Dagognet, *La maîtrise du vivant*, Paris, Hachette, 1988, p. 148. Voir aussi : Jean Gayon, L'intelligence naturelle : mode de fabrication et mode d'emploi, *Milieux*, n° 31, 1988, p. 60-67 (héréditarisme et point de vue de l'éleveur ou de l'agronome).

de coûts et de bénéfices escomptés. La pratique sélectionniste se réduit alors à une double opération : favoriser la reproduction des individus possédant les caractères souhaités, stopper la reproduction des individus dépourvus de ces « bons » caractères. L'homme peut répondre de façon pragmatique, c'est-à-dire avec les outils de la raison instrumentale, à la question du type : « De quelle variété animale avons-nous besoin ? » Dans le monde des valeurs d'utilité, renvoyant à un état déterminé des besoins humains, la question de l'amélioration d'une population animale, considérée comme matière première vivante, ne se heurte à aucune difficulté quant à la définition des critères. Mais, précisément, le problème devient insoluble dès lors qu'il s'agit de l'intervention de l'homme sur l'homme : à quel surhomme, ou à quel homme omniscient, va-t-on confier la tâche de définir les critères de l'intervention sélective ? Qui déterminera le type humain désirable ? Et à quel type d'homme réservera-t-on le pouvoir de décider des actions eugéniques ? L'eugénisme conséquent suppose l'existence de rois qui soient généticiens et philosophes. Mais qui choisira ceux qui devront définir les normes et décider de leur réalisation ? L'humanité devrait en tout cas se scinder en deux catégories : d'une part, les éleveurs, sélectionneurs méta-humains ou proprement humains ; d'autre part, la masse des humains à sélectionner, matière première humaine traitée comme une population animale qu'il s'agit d'améliorer en certaines de ses caractéristiques. Horizon totalitaire. L'usage eugéniste naïf de la raison instrumentale présente au moins l'avantage d'en montrer les limites. Mais l'argumentation ne porte que sur la logique de réalisation d'une eugénique positive et active. Les normes d'une eugénique négative et « passive », composante de la médecine préventive, restent à discuter.

Esquissé par Russell en 1929, un argument peut être trouvé dans la contradiction possible entre l'idéal d'eugénique positive (par exemple : favoriser l'apparition du génie dans le futur) et les effets probables d'une eugénique négative systématique, ordonnée à la mise au monde de l' « enfant sain » : « Si le père, un alcoolique notoire, du génial compositeur Beethoven avait été stérilisé, son fils, Ludwig, sourd (...), aurait été perdu pour le monde de la musique, comme pour le monde tout court ! »[67] Dans la même perspective, et non sans ironie, James Bowman mettait avec force l'accent sur l'indéterminabilité des caractéristiques « défectueuses » ou « infé-

67. Denis Buican, *Darwin et le darwinisme*, Paris, PUF, 1987, p. 111. Voir Bertrand Russell, *Le mariage et la morale* (1929), trad. franç. G. Beauroy, Paris, R. Laffont, 1970, p. 217-218.

rieures », destinées à être « éliminées » : « Les épileptiques Dostoïevski et Jules César, les utilisateurs de drogues comme Poe et Rimbaud, les psychotiques Newton et Van Gogh, l'aveugle Milton, le sourd et fils d'alcoolique Beethoven, les handicapés comme l'empereur Guillaume II et Byron, l'indigent Mozart, les tuberculeux Schubert, Chopin et Robert-Louis Stevenson, le syphilitique et lépreux Gauguin, le difforme Toulouse-Lautrec et tant d'autres auraient été classifiés parmi les indésirables selon la Société d'Eugénique de 1925. »[68]

4 / L'argument de l'*appauvrissement du patrimoine génétique humain*. Il se présente sous deux variantes, l'une fondée sur le principe de l'inviolabilité du patrimoine génétique humain[69], l'autre centrée sur certains effets génétiquement indésirables de la sélection.

C'est la première variante de l'argument que l'on trouve chez François Gros, fondée sur la norme absolue de respect du polymorphisme génétique : « Devant la systématisation de l'étude des gènes humains et de leur analyse comparée au niveau des individus, il faut prendre garde que ne s'instaure un glissement progressif entre la notion de trait héréditaire à incidence morbide ou létale*, et celle de trait héréditaire non conforme à la norme, la norme de la majorité ethnique par exemple. Or, s'il est vrai que le polymorphisme génétique est de règle, chez l'homme comme dans toute espèce, et qu'on ne saurait parler d'un gène étalon ou d'un gène de référence, il faut reconnaître que la lisière entre un gène "muté" et de fonctionnement anormal et un gène muté de fonctionnement normal ou quasi normal est étroite. On aboutirait ainsi à un élargissement inconsidéré de la pratique du diagnostic anténatal qui viserait à uniformiser le patrimoine génétique des individus. »[70] On reconnaît là un argument souvent avancé par les généticiens des populations pour disqualifier scientifiquement le racisme : « A l'attitude qui consiste à classer les races selon une échelle de valeur, on opposera

68. J. Bowman, cité par Dr Zsolt Harsanyi, Richard Hutton, *La prophétie génétique* (1981), trad. franç. P. Couturiau, Monaco, Le Rocher, 1987, p. 272.

69. Principe avancé par le biologiste américain George Wald, prix Nobel. Voir : T. Howard, J. Rifkin, *op. cit.*, 1979, p. 223 sq. ; M. Blanc, Des biologistes partisans du « meilleur des mondes », *La Recherche*, n° 121, avril 1981, p. 484. L'origine du principe est un interdit religieux (« le sacré de la vie ») : voir Charles Frankel, Le spectre de l'eugénisme, *Dialogue*, vol. 7, n° 2, 1976, p. 67.

70. F. Gros, Les progrès de la biologie contemporaine, *Diogène*, n° 142, avril-juin 1988, p. 18.

* La létalité génétique signifie l'absence totale de descendance, qui peut être due à la mort de l'individu avant l'âge de la reproduction ou bien à sa stérilité.

celle qui consiste à apprécier les différences. »[71] Et l'on énonce souvent le jugement de valeur archi-fondateur : « La diversité est richesse. »[72] La valeur des valeurs étant la diversité, la norme des normes est la préservation de la diversité. On reconnaît la démarche scientiste : déduire le système des valeurs, des normes et des impératifs (« la morale ») d'un certain nombre d'énoncés constatifs, fonder le devoir-être et le devoir-faire sur les « jugements à l'indicatif ». La présentation la plus naïvement scientiste des fondements biologiques d'une telle morale a été donnée par Albert Jacquard en 1978 : « Nous pouvons préciser ce qu'est un "bon" patrimoine génétique collectif : il doit être divers (...). Il ne s'agit plus alors d' "améliorer les individus", mais de préserver la diversité. L'objectif d'une gestion consciente, raisonnée du patrimoine génétique (...) n'est plus d'éliminer les mauvais gènes et de favoriser les bons, mais de sauvegarder la richesse génétique que constitue la présence de gènes divers (...). Nous venons de *constater* que la richesse génétique est faite de la diversité. *Il semble clair* que cette constatation *dépasse* le champ de la biologie : (...) il s'agit de reconnaître que l'autre nous est précieux dans la mesure où il nous est dissemblable. Et ce n'est pas là une morale quelconque résultant d'une option gratuite ou d'une religion révélée, c'est directement la *leçon* que nous donne la génétique. »[73]

L'opérateur rhétorique de l'inférence (du « constat » génétique à la « morale ») est l'appel à la clarté (« il semble clair ») qui se substitue à l'argumentation ; et l'argument d'autorité du généticien permet de faire l'économie d'épineuses questions : la génétique peut-elle donner des « leçons » pour déterminer les attitudes et les conduites humaines ? Pourquoi rechercher dans la génétique, et non pas dans d'autres régions du savoir scientifique, les sources ou les modèles des valeurs et des normes ? Cette morale biologique ou naturaliste n'est-elle pas un habillage scientiste d'une morale utilitariste, fondée sur la double évidence que, la vraie « richesse » se trouvant dans la diversité, c'est la diversité qu'il faut rechercher ? La norme unique d'une telle bioéthique devient la *conservation* ou la préservation du capital de diversité accumulé par l'espèce humaine. Dès lors, l' « amour des différences » s'avère une variante néo-religieuse de l' « amour des richesses », accompagnée d'une légitimation bioscientiste. Il est difficile en effet de ne pas considérer les métaphores économistes

71. Jean-Louis Rossignol, *Génétique* (1975), Paris, Masson, 3e éd. revue et augmentée, 1985, p. 240.
72. *Ibid.*
73. A. Jacquard, *op. cit.*, 1978, p. 204, 205, 206 (je souligne).

préférentielles de ce discours bioéthique : « patrimoine », « capital », « richesse », « trésor », etc.

Cet argument différentialiste, qui traduit immédiatement la seule évidence morale absolue déduite du savoir génétique, apparaît dans des contextes très divers, selon la forme récurrente : la diversité étant richesse, la perte de la diversité est un appauvrissement. Par exemple, Axel Kahn, directeur de recherche à l'Inserm et président depuis 1987 de la Commission du génie biomoléculaire, pose ainsi le problème des risques liés aux expérimentations en champ des plantes transgéniques : « Ce type de plante peut conduire à l'extension accrue des monocultures, posant un problème d'appauvrissement génétique des espèces cultivées. Si une maladie nouvelle apparaît, comme cela arrive parfois, elle serait alors capable de détruire toutes les cultures de l'espèce sensible. Il est important de conserver ce véritable trésor qu'est la diversité génétique des espèces. »[74]

Si donc la sélection génétique est jugée dangereuse pour l'avenir des espèces, c'est en ce qu'elle est susceptible d' « attenter à la pluralité génétique du monde vivant »[75], comme si le réductionnisme méthodologique ou stratégique de la biologie moléculaire ne pouvait se réaliser, par les biotechnologies, que par un réductionnisme ontologique, par une normalisation ou une uniformisation du patrimoine génétique, humain ou non.

Le statut problématique d'une telle éthique sommairement constituée par analogie avec un fait biologique, le polymorphisme génétique, est rarement aperçu : certains auteurs croient pouvoir légitimer absolument la démocratie pluraliste en la présentant comme étant à l'image dudit polymorphisme. Jacques Ruffié écrit par exemple : « La démocratie pluraliste est le seul système concevable dans la société humaine. *Elle constitue la traduction politique du polymorphisme culturel.* »[76]

Lorsque l'argument d'autorité est au service de la « bonne cause », il acquiert une invisibilité idéologique qui le soustrait au regard habituellement vigilant des anti-scientistes. Les plus inconsistantes biodicées d'auteurs réputés « antiracistes » ne choquent pas pour autant que leurs propositions conclusives vont « dans le bon sens » : le scientisme biologisant est acceptable dès lors qu'il s'accompagne de

74. A. Kahn, Génie génétique : faut-il en avoir peur ? (propos recueillis par J.-L. Nothias), *Le Figaro*, 13 avril 1990, p. 10.

75. F. Gros, *L'ingénierie du vivant*, Paris, Ed. Odile Jacoh, 1990, p. 217.

76. Jacques Ruffié, *Traité du vivant*, Paris, Fayard, 1982, p. 729 (souligné par l'auteur).

démocratisme déclaré ou de cet éloge du pluriel ordinairement baptisé « antiracisme ». Le pluralisme ou le différentialisme radical qui est en effet défendu porte autant sur les groupes ou les cultures (les « identités collectives ») que sur les individus. Albert Jacquard l'énonce clairement : « Cette réflexion peut être *transposée* [je souligne] de la génétique à la culture : les civilisations que nous avons sécrétées sont merveilleusement diverses et eette diversité constitue la richesse de chacun de nous (...) Est-il encore temps d'éviter le nivellement des cultures ? La richesse à préserver ne vaut-elle pas l'abandon de certains objectifs qui se mesurent en produit national brut ou même en espérance de vie ? »[77]

La « transposition » de la « leçon [de morale] que nous donne la génétique » met en œuvre une analogie qui conduit à une certaine confusion des niveaux, dissimulée par l'évidence normative dominante : « A la démarche de l'humaniste qui cherche à préserver la variété culturelle représentée par la diversité des civilisations se superpose la démarche du biologiste qui cherche à préserver la variété génétique représentée, bien au-delà des races, par la diversité des individus. »[78]

L'humanisme des généticiens contemporains, pour la plupart antiracistes et anti-eugénistes déclarés, apparaît souvent comme un naturalisme éthique, voire un hyper-naturalisme, inaperçu en tant que tel : à les suivre, la bioéthique s'écrirait en écoutant et transcrivant fidèlement les éternelles « leçons de la nature ». La bioéthique, comme la biopolitique, se fonderait en particulier sur l'impératif catégorique de « maintien de la diversité ». En 1981, Albert Jacquard croit pouvoir ainsi fonder en nature sa double récusation du racisme et de l'eugénisme : « La leçon de la nature, c'est qu'il y a des mécanismes profonds qui maintiennent la diversité (...). *Ce que nous apprend la nature, c'est à maintenir la diversité.* Alors, l'interrogation sous-jacente au mot "gestion" commence à prendre une autre tournure : gérer pour le mieux ce n'est donc pas *chercher les bons gènes pour les multiplier* (ce qui supposerait qu'on dispose d'un critère pour distinguer les bons gènes des mauvais) mais ce serait de *maintenir les différences*, ce qui n'a pas de sens au niveau individuel mais bien au niveau collectif. Les eugénistes pensent qu'il y a du bon et du mauvais : qu'il faut éliminer le mauvais et garder le bon. Mais ils se trompent : il n'y a ni

77. A. Jacquard, *op. cit.*, 1978, p. 208-209 ; voir aussi Jacques Robin, *Changer d'ère*, Paris, Le Seuil, 1989, p. 327 (variante néo-chrétienne de l'impératif d'hétérophilie).

78. J.-L. Rossignol, *op. cit.*, 1985, p. 240.

bon ni mauvais et il importe au plus baut point de *maintenir les différences.* »[79]

Seule la différence est génétiquement bonne : c'est sur cette proposition évaluative que se fonderait l'éthique impliquée par la génétique. Une bioéthique naturaliste, hétérophile et modeste : « La leçon de la nature est qu'au minimum nous n'agissions pas *contre* elle. »[80] S'il faut s'interdire l'eugénisme, c'est d'abord en ce qu'il risquerait d'agir *contre* la diversité génétique.

La seconde variante de l'argument se rencontre sous la plume de la plupart des adversaires déclarés de toute eugénique : « Le rêve des eugénistes, c'est de pratiquer une anthropotechnie analogue à la zootechnie. Mais les éleveurs, justement, ont eu l'occasion de constater les limites de la sélection systématique : à force de "perfectionner" une variété ou une "race", il arrive qu'elle devienne fragile à l'excès. »[81]

La théorie de l'effet pervers s'applique au projet eugéniste comme à tout projet constructiviste : le désir d'améliorer à tout prix engendre des effets ni voulus ni prévus. Mais l'argument est ici d'inspiration utilitariste, voire instrumentaliste, et prend l'analogie zootechnique au mot : il se réduit à mettre en contradiction les finalités et les résultats de la sélection animale, afin de dissuader les décideurs d'entreprendre une extension à l'humain des méthodes de la zootechnie.

5 / L'argument strictement *pragmatique* : l'efficacité des mesures d'eugénique négative, dont on ne met pas en question la finalité comme telle (éviter la transmission des maladies héréditaires graves, et partant épargner aux humains l'une des sources de leurs souffrances)[82], serait douteuse à divers égards. Rappelons qu'il s'agit d'éliminer certains gènes jugés défavorables en empêchant la reproduction des individus affectés[83]. Pour diminuer efficacement la fréquence d'une tare, il faudrait empêcher la reproduction des porteurs hétérozygotes de gènes récessifs : on aboutirait en une seule géné-

79. A. Jacquard, *op. cit.*, 1983, p. 110-111 (je souligne).
80. *Ibid.*, p. 113.
81. P. Thuillier, art. cit., mai 1984, p. 747.
82. Voir : Odette Thibaud, La situation du diagnostic prénatal en France, in *Le diagnostic prénatal*, *op. cit.*, 1980, p. 80-83 ; Theodosius Dobzhansky, *L'homme en évolution* (1962), trad. franç. G. et S. Pasteur, Paris, Flammarion, 1966, p. 26.
83. J.-L. Rossignol, *op. cit.*, 1985, p. 240. Pour une première discussion centrée sur l'efficacité : Ahsley Montagu, *L'hérédité* (1959), trad. franç. H. Roche, Verviers, Marabout Université, 1967, p. 317-319 ; Andrée Tétry, L'eugénique, *in* J. Rostand et A. Tétry, *La vie*, Paris, Larousse, 1962, p. 336-337.

ration à l'élimination complète de la tare. Mais la question n'est pas simple, et le problème rebondit : « Les calculs statistiques montrent que chacun d'entre nous est probablement hétérozygote pour plusieurs tares récessives graves » ; dès lors, l'application stricte des mesures d'eugénique négative « reviendrait à stériliser l'humanité entière »[84]. Telle est l'absurdité à laquelle l'eugéniste intransigeant risque d'aboutir... La récusation de cet utopisme eugénique n'implique nullement le rejet des mesures d'eugénique négative « à la carte », impliquant le libre choix des parents, lorsque ces derniers décident, instruits par le diagnostic prénatal précoce, d' « avorter quelque embryon dont les caractères certains ou simplement présumés ne leur plairaient pas »[85], à commencer par tel ou tel sexe. Mais la perfection génétique relève du mythe ; il faut reconnaître les limites *a priori* de toute entreprise de prévention de ce qui peut apparaître comme « la plus grande douleur : celle de l'enfantement raté », selon la formule de J. B. S. Haldane. La « roulette génétique » (J. Monod) ne peut être totalement abolie : « Nous ne contrôlerons jamais tous les éléments qui concourent à créer des caractéristiques. Nous ne réussirons jamais à préserver un environnement stable assez longtemps pour nous y adapter de manière idéale », car « le processus d'adaptation modifie la combinaison des facteurs environnementaux nécessaires à la perfection »[86]. Encore peut-on et doit-on s'efforcer de diminuer l'emprise du troisième personnage du trio reproducteur : le hasard[87]. Pour autant que celui-ci, sauf pour les amants et les gagnants, ne fait pas toujours bien les choses...

6 / L'argument factuel — historiciste ou relativiste — de *l'état des mœurs et des mentalités*, lié à la norme démocratique moderne du respect de l'opinion majoritaire. Ernst Mayr, par exemple, avance un *argument culturel*, renvoyant aux conditions de recevabilité et d'acceptabilité idéologiques de l'eugénique dans les sociétés occidentales contemporaines, dont le système de valeurs est foncièrement *égalitariste* : « La conception selon laquelle les êtres humains sont génétiquement différents, même si elle était plus scientifiquement établie qu'aujourd'hui, n'est guère acceptable pour la majorité de l'opinion publique occiden-

84. J.-L. Rossignol, *op. cit.*, 1985, p. 241. Voir aussi : J. Frézal, *op. cit.*, 1984, p. 118-119 ; P. Kourilsky, *op. cit.*, 1987, p. 181-182 (scepticisme).

85. H. Atlan, *op. cit.*, 1987, p. 221. Mais on rappellera que la demande sociale est trop insuffisamment étudiée pour que certaines craintes d' « abus » (normalisation, désir d' « enfant parfait ») soient actuellement justifiées.

86. Z. Harsany, R. Hutton, *op. cit.*, 1987, p. 274.

87. O. Thibault, *op. cit.*, 1980, p. 81.

tale. Il y a un fossé idéologique entre les conceptions égalitaristes et l'eugénisme. »[88] On ajoutera que les postulats héréditaristes de l'eugénique heurtent de front les évidences de type environnementaliste, privilégiant les influences du milieu social (voire n'acceptant qu'elles), et en particulier les effets de l'éducation, dans la détermination de l'intelligence. La thèse galtonienne de l'hérédité du talent et du caractère ne peut que choquer la mentalité égalitaire et mésologique, de même que sa « proposition d'encourager les mariages entre jeunes de grand talent (...), génération après génération, et de faire en sorte que les meilleurs se reproduisent plus (nombre d'enfants) et plus vite (avancer l'âge du mariage [...]) que les moins bons (eugénisme positif) »[89].

Mais le conflit des valeurs et des normes dans la modernité ne se réduit pas au face-à-face de l'égalitarisme vulgaire et de l'élitisme eugéniste. L'axiologie méritocratique, par exemple, comme le culte de la santé, ou celui de la normalité physique (à la fois phénotypique et génotypique), sont pour ainsi dire des alliés objectifs du projet eugénique. Et, pour aller vite, posons que l'individualisme hédoniste contemporain (esthético-narcissique), s'il décourage le désir d'avoir beaucoup d'enfants, favorise corrélativement la quête du meilleur enfant possible (lequel se définit d'abord par l'absence d'imperfections d'origine génétique). Voilà qui peut contrebalancer l'humanitarisme égalitaire.

7 / Jacques Monod, en 1970, développait une argumentation combinant l'objection des limites actuelles (donc surmontables) de l'interventionnisme biotechnologique, celle du risque d'autoritarisme impliqué par une sélection systématique et l'argument restrictif d'une hiérarchie des urgences : « A ces dangers, souvent signalés, on a parfois opposé les remèdes attendus des récents progrès de la génétique moléculaire. Il faut dissiper cette illusion, répandue par quelques demi-savants. Sans doute pourra-t-on pallier certaines tares génétiques, *mais seulement pour l'individu frappé*, non dans sa descendance. Non seulement la génétique moléculaire moderne

88. E. Mayr, *op. cit.*, 1989, p. 576. Pour l'argument d'atteinte aux libertés : E. Mayr, *Populations, espèces et évolution* (1963, 1970), trad. franç. Y. Guy, Paris, Hermann, 1974, p. 449. Sur la mutuelle compatibilité de l'eugénique et de la démocratie : Frederick Osborn, *Preface to Eugenics*, New York, Harper & Row, 1940 (en part. p. 297-299) ; F. Osborn and C. J. Bajema, The Eugenics Hypothesis (1972), repris *in* C. J. Bajema, *op. cit.*, 1976, p. 283-291. L'action eugénique suppose une transformation du milieu social dans un sens méritocratique (égalité réelle des chances), affirmaient Huxley, Muller, Haldane et Osborn.

89. G. Lemaine, B. Matalon, *op. cit.*, 1985, p. 24-25.

ne nous propose *aucun moyen* d'agir sur le patrimoine héréditaire pour l'enrichir de traits nouveaux, pour créer un "surhomme" génétique, mais elle révèle la vanité d'un tel espoir : l'échelle microscopique du génome interdit pour l'instant et sans doute à jamais de telles manipulations. Chimères de science-fiction à part, le seul moyen "d'améliorer" l'espèce humaine serait d'opérer une sélection délibérée et sévère. Qui voudra, qui osera l'employer ? Le danger pour l'espèce des conditions de non-sélection, ou de sélection à rebours, qui règnent dans les sociétés avancées, est certain. Il ne pourrait cependant devenir très sérieux qu'à longue échéance : disons dix ou quinze générations, plusieurs siècles. Or, les sociétés modernes sont exposées à des menaces autrement pressantes et graves. »[90]

L'argumentation de Monod met en évidence un *double bind* que Darwin, dans *The Descent of Man* (1871), avait rencontré et formulé : poser à la fois la menace réelle d'une détérioration génétique de l'espèce humaine et l'interdit moral d'y remédier, alors même qu'on en a ou qu'on en aurait les moyens. Nous sommes embarqués dans l'évolution dysgénique, affirment les darwiniens moralement entravés, habités par un conflit insurmontable de valeurs et de normes. La seule position qui s'offre est celle d'un héroïsme de type stoïcien *(sustine et abstine !)* : la dégradation génétique est le prix à payer pour le progrès culturel (dont la morale humanitariste est une composante) ; nul retour n'est possible ni souhaitable à l'impitoyable « tri » opéré par la sélection naturelle, ce qui réfute d'emblée les solutions ultra-libérales du « darwinisme social » (instaurer une société de pure concurrence, sans Etat, où jouerait pleinement la sélection naturelle : autant proposer de construire les villes à la campagne !). De Darwin à Monod, une position difficile s'est définie : accepter les prémisses du raisonnement eugéniste, mais refuser d'en tirer les conclusions logiques, c'est-à-dire pratiques. Redécouverte du tragique : le biologiste à la fois lucide et doté d'une conscience morale est un héros tragique de la modernité.

On relèvera en outre que l'un des arguments avancés par Monod est aujourd'hui devenu désuet : l'intervention directe sur le matériel génétique des embryons humains, la génothérapie germinale, est désormais possible. La méthode sélectionniste de l'eugénique classique peut être relayée par les techniques de correction des gènes défectueux, de telle sorte que les modifications soient transmissibles à la descendance.

A la dernière remarque de Monod fera écho, quelques années

90. J. Monod, *op. cit.*, 1970, p. 180.

plus tard, le psychologue René Zazzo, recourant à l'argument de l'urgence pour différer l'action eugénique : « Améliorer la race humaine ? En a-t-elle besoin ? Commençons plutôt par donner à notre espèce telle qu'elle est son plein épanouissement (...). L'être humain recèle des virtualités inexprimées (...). Améliorer la race humaine ? D'abord améliorer la réalisation de notre espèce. »[91] Voilà qui peut faire aussi apparaître non seulement inutiles et cruels, mais scandaleux, les programmes de stérilisation forcée des catégorisés « faibles d'esprit » dans les nations occidentales démocratiques du premier tiers du XX^e^ siècle, avant même les pratiques racio-eugéniques nazies. Mais les prémisses de l'eugénisme ne sont pas pour autant réfutées.

8 / On peut en outre avancer spécifiquement l'argument de la *relativité* des « tares », défauts ou maladies héréditaires (ou, plus largement, génétiques), en le reliant ou non à la question de la *norme*, laquelle est une question interne à l'eugénique « douce » : comment définir par exemple la maladie génétique « grave », pour autant que cette « gravité » détermine une intervention biomédicale[92] ? L'argument, bien connu des médecins (voir ci-dessus, les arguments types n^os^ 2 et 3), est ainsi formulé et illustré par F. Dagognet : « L'hémophile mourra, du fait de cette tare ; mais un déficit n'existe pas en soi, seulement par rapport à un milieu ou un type d'existence. En cas de voyages interplanétaires banalisés, il n'est pas exclu que cet handicapé l'emporte du fait de la non-coagulation, alors que les normaux (les terrestres) pourraient souffrir par suite d'une physiologie ajustée à la pesanteur. »[93]

Liée à la relativité des caractères négatifs ou souhaitables, surgit l'indéterminabilité *a priori* des caractères positifs, dont nous avons déjà parlé (cf. l'argument n° 3). Emile Papiernik posait ainsi le problème sans solution, à propos de « la dimension biologique de la survie de la lignée humaine », en partant du polymorphisme génétique : « L'humanité est constituée d'individus qui ont comme extraordinaire particularité d'être différents l'un de l'autre. Du point de vue biologique, on peut légitimement affirmer que la lignée humaine est une espèce sauvage. Le mot s'oppose à espèce domestique, pour caractériser ces lignées animales ou végétales que les travaux des

91. R. Zazzo, *Où en est la psychologie de l'enfant ?*, Paris, Denoël/Gonthier, 1983, p. 43-44. Sur les « priorités éthiques », cf. X. Thévenot, *op. cit.*, 1989, p. 96.

92. Voir : J. Frézal, *op. cit.*, 1984, p. 117 ; A. Kahn, *op. cit.*, 1990, p. 37 sq. ; R. Frydman, cité par U. Gauthier, in *Va-t-on modifier l'espèce humaine ?*, 1990, p. 34.

93. F. Dagognet, *Le vivant*, Paris, Bordas, 1988, p. 184.

généticiens ont progressivement transformées au cours des ans. Ils ont fait de l'eugénisme. Ils ont sélectionné cette variété génétique de vaches pour leur production de lait ou leur production de viande. Ils ont créé des espèces dont on connaît la grande fragilité. Or, nous ne savons pas aujourd'hui quelles seront les qualités génétiques qui seront nécessaires pour que l'homme puisse faire face à son adaptation au monde de demain. Nous sommes strictement dans l'incapacité de sélectionner pour nous adapter à une période glaciaire, ou à la vie intersidérale, ou tout bêtement pour le monde surpeuplé et pollué de demain. Nous ne savons pas quelles sont les qualités génétiques nécessaires à une adaptation à une pollution nucléaire, alors qu'il est hautement probable que certains d'entre nous soient peu disposés à résister. »[94] Bref, les limites actuelles du savoir biologique (cf. l'argument type n° 1), auxquelles s'ajoutent les limites rencontrées par le pouvoir humain de prévoir les évolutions futures d'une façon strictement déterministe, font que le projet d'un contrôle technoscientifique à la fois total et efficace du génome humain est irréalisable. Il faut se résigner à ce qu'un noyau dur du devenir de l'espèce humaine résiste à la volonté humaine de maîtrise. Il y a de l'immaîtrisable : le reconnaître, voilà qui définit peut-être, dans l'ordre du savoir, le postulat fondamental d'une sagesse assumant la finitude de l'homme. Redécouverte aussi de la vertu de prudence, ou des normes du raisonnable (Chaïm Perelman) par-delà l'absolutisme du rationnel.

9 / Il y a un argument ultime, d'ordre *anthropologique* mais aussi, indissociablement, d'ordre éthique : si tous les principes sont arbitraires, il n'est pas arbitraire de se donner des principes, et de s'efforcer de les suivre, en dépit de la pluralité des principes possibles et des pressions exercées par les faits ou les désirs. La position de limites est l'un des propres de l'humain et, dans le cas de l'eugénique, permet d'indiquer les zones de basculement dans l'inhumanité. Distinguons ici eugénique négative et eugénique positive.

a) Pour l'eugénique négative, il s'agira de barrer la route à la philosophie pratique du « pourquoi pas ? » : pourquoi en effet ne pas stériliser tous les déviants, ou tous les exclus d'une population ? Car bien des problèmes sociaux et économiques seraient ainsi résolus. C'est par un raisonnement utilitariste du même type que les partisans de l'euthanasie arrivent à la question : « Pourquoi aussi ne pas sup-

94. E. Papiernik, Pour une éthique de la conception, 1987, p. 10-11 ; Id., *Le prix de la vie*, *op. cit.*, 1988, p. 242-244.

primer les dégénérés inconscients et végétatifs ? »[95] La barbarie dérive logiquement ici du désir d'abolir à tout prix et totalement les racines de tous les maux, de toutes maladies et déficiences. On peut y voir à l'œuvre la dialectique négative du désir de rendre à tout prix l'espèce humaine meilleure, du désir immodéré de la perfectionner rationnellement. Le système d'une production de barbarie par hétérotélie ou hétérogenèse des fins[96] est bien connu : Georges Canguilhem aimait à « rappeler à la conscience médicale que rêver de remèdes absolus, c'est souvent rêver de remèdes pires que le mal »[97]. On rencontre une fois de plus le grand problème posé par Aldous Huxley dans sa contre-utopie, *Le Meilleur des mondes*, celui de la fin et des moyens[98]. S'il est une leçon donnée par l'ouvrage, c'est que « la zone de pouvoir et de liberté donnée à l'homme a des limites, et qu'il ne peut arbitrairement choisir ses fins, sa mission, s'il est libre de l'exécuter à sa manière »[99]. La tentation double étant toujours de subordonner les fins à la technique, et de réduire la science à un livre de recettes.

Le problème est celui de toute absolutisation de fins sublimes, lorsqu'un idéal régulateur passe dans la sphère du dogme idéologique ou religieux, où le fanatisme peut le saisir. Antoine-Augustin Cournot avait parfaitement caractérisé le passage au religieux de l'idée du progrès indéfini, noyau d'une religion proprement moderne, et aperçu le principe de sa corruption idéologique, laquelle vaut pour toutes les « idées généreuses » : « Aucune idée, parmi celles qui se réfèrent à l'ordre des faits naturels, ne tient de plus près à la famille des idées religieuses que l'idée de progrès, et n'est plus propre à devenir le principe d'une sorte de foi religieuse pour ceux qui n'en ont plus d'autre (...). Il ne faut pas (...) s'étonner que le fanatisme y trouve un aliment, et que la maxime qui tend à corrompre toutes les religions, celle que l'excellence de la fin justifie les moyens, corrompe aussi la religion du progrès. »[100] La corruption de l'idée eugénique suit les mêmes chemins : elle passe de l'utopie anticipatrice à la religion profane, où elle perd sa fonction régulatrice pour se dégrader en justification d'une volonté de réaliser par tous les moyens une humanité meilleure, perfectionnée ou supérieure. La corruption des fins par les moyens qu'elles légitiment, cercle vicieux

95. F. Dagognet, *Le vivant*, p. 184. Voir aussi : Georges Canguilhem, *Le normal et le pathologique*, Paris, PUF, 3e éd., 1975, p. 212.

96. Au sens de l'effet ni voulu ni prévu (« effet pervers »).

97. G. Canguilhem, *op. cit.*, 1975, p. 212.

98. Raymond Ruyer, *L'utopie et les utopies*, Paris, PUF, 1950, p. 273-278.

99. R. Ruyer, *op. cit.*, p. 277.

100. A.-A. Cournot, *Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes* (1872), Paris, Boivin, 1934, t. II, p. 353.

à vrai dire fort ordinaire dans l'histoire des révolutions politiques, se retrouve aussi dans l'histoire de l'idée eugénique. Absolutiser une fin qui n'est pas en elle-même dénuée de contenu moral, à savoir empêcher la dégradation génétique de l'espèce humaine, c'est ce qui fait basculer l'eugénique négative dans l'absence de limites, qui ouvre à la barbarie : tout est tolérable, voire honorable, dès lors qu'il s'agit de réaliser la fin absolutisée. Dans cette logique instrumentale, le principe de la dignité infinie de la personne humaine doit en conséquence être récusé, en tant qu'il offre une résistance à l'entreprise d'éradication. On notera que ce relativisme normatif radical (tout est permis, qui contribue à l'élimination des « défauts » héréditaires) est, dans sa structure et ses conséquences, du même type que le relativisme culturel absolu, qui fonde sa norme unique (toutes les manières d'être et de penser sont également respectables) sur un impératif inconditionnel : préserver la diversité culturelle de l'humanité, fin justifiant tous les moyens de différenciation (racisme, ethnisme, nationalisme) et rédimant toutes les souffrances.

Le sentiment ou la conscience d'un devoir envers les générations futures possède une valeur morale. Mais l'on conviendra, avec Raymond Ruyer, qu'il serait « criminel de prendre la génération contemporaine comme un pur moyen pour les générations futures », et que « seuls des déments pourraient sacrifier un peuple vivant au fantôme d'un Eden futur »[101]. Bref, la mise en œuvre de l'idée eugénique doit être limitée par l'impératif catégorique au sens kantien : ne jamais traiter l'humanité, en moi-même ou en autrui, seulement comme un moyen, mais toujours en même temps comme une fin. Ce qui interdit à la fois d'absolutiser l'objectif final de l'eugénique négative, et d'instrumentaliser comme matière biologique première les humains contemporains. Si donc l'utopie eugénique est dangereuse, elle l'est « à la manière de toutes les choses fortes et valables », car « de toutes les vertus, on peut abuser »[102]. Telle est la réponse mesurée que l'on peut faire aux dénonciateurs immodérés de l'eugénisme : si noble que soit le souci des générations à venir, il peut être corrompu ; si louable que soit le désir d'éliminer anomalies et maladies héréditaires, contenu par le respect de la liberté et de l'intégrité des personnes, il peut devenir fou dès lors qu'il se transforme en programme totalitaire de normalisation d'une population[103]. Encore

101. R. Ruyer, *op. cit.*, p. 288.

102. *Ibid.* ; sur l'argument du risque de la « pente glissante », cf. les fines remarques de C. Frankel, art. cit., 1976, p. 67-68.

103. Voir J. Testart, *Le magasin des enfants*, *op. cit.*, introduction, p. 31-32.

convient-il d'ajouter que ce ne sont pas les lois existantes qui peuvent empêcher ou favoriser l'apparition d'un Hitler : c'est le barbare qui se donne les lois qu'exige sa démesure.

b) Pour l'eugénique positive, qui vise moins à empêcher de naître qu'à faire naître, la philosophie du « pourquoi pas » légitime la question du type : pourquoi ne pas en arriver « à la *fabrication* totale de l'être humain, par les moyens combinés de l'ectogenèse (grossesse intégralement en éprouvette) et du génie génétique »[104], afin de produire systématiquement et « proprement » des enfants « supérieurs » ou « parfaits » ? Avec la prime d'une libération de la femme des « servitudes », voire du « fardeau », de la maternité ? C'est la barbarie scientiste de la question qu'il s'agit d'ébranler, afin de la rendre visible : la barbarie dérive en ce cas d'un artificialisme totalitaire, d'un constructivisme contraignant et sans réserves, dont l'évidence axiologique centrale est que la vie fabriquée est supérieure à la vie reçue[105], ou que le produit est toujours meilleur que le transmis. Ici encore, la fin eugénique est corrompue par les moyens : mais le processus ne peut être radicalisé que par l'effacement total du respect de la dignité et de l'intégrité des personnes. L'intégrisme artificialiste des eugénistes futuristes n'est pas moins barbare que le naturalisme intégral des anti-eugénistes traditionalistes (religieux ou néo-païens « humanitaires » et natalistes), qui condamnent dans tous les cas l'avortement et refusent la prévention des maux héréditaires. Ce n'est cependant pas tant la menace d'une planification totalitaire de la procréation qui se profile ici que l'installation d'une hiérarchie nouvelle des préférences, qu'une psychanalyste résumait récemment par une disjonction exclusive : « L'enfant est ou programmé, donc désiré, ou non programmé, donc indésirable. »[106]

Mais cet artificialisme frénétique et exclusif n'est nullement impliqué par l'idée d'une eugénique positive. Vouloir améliorer ne signifie ni vouloir rendre parfait, ni vouloir substituer systématiquement le bébé-éprouvette au bébé « sauvage »[107]. En outre, si l'eugénisme est assurément « lié en profondeur à l'utopie », il « n'exprime pas seulement (...) le désir utopique de puissance », ainsi que le notait

104. M. Blane, Les seientifiques, l'éthique et la démocratie, in *Ethique médicale et droits de l'homme*, Arles, Actes Sud, 1988, p. 77 ; C. Frankel, art. cit., p. 69.

105. Voir C. Frankel, art. cit., p. 58-59.

106. Marie-Magdeleine Chatel, Le désir escamoté, in *Le magasin des enfants*, p. 74.

107. Voir les contre-objections de : Anne Fagot-Largeault, *L'homme bioéthique. Pour une déontologie de la recherche sur le vivant*, Paris, Maloine, 1985, p. 37 ; F. Gros, *op. cit.*, 1990, p. 221-222.

justement R. Ruyer, avant de préciser : « Il y a certes de la démesure et du danger dans cette anticipation ambitieuse sur l'avenir de l'espèce. Mais on peut y découvrir aussi le sens de la solidarité entre générations, que la solidarité entre contemporains a trop tendance à obscurcir. »[108]

Il n'y a certes pas à sacrifier l'amour du prochain à l'amour du lointain. Les contemporains sont aussi dignes de respect que les générations futures. Mais le souci du perfectionnement futur, dont l'eugénisme n'est qu'une interprétation possible, ne doit pas non plus être sacrifié aux convenances idéologiques présentes. Ne confondons plus Prométhée et Himmler. Et réaffirmons que le rêve cartésien d'une domination de la nature (nature humaine comprise) n'a rien à voir avec l'entreprise hitlérienne d'extermination. Biologistes et médecins ne sont des biocrates froids et cruels que dans l'univers impitoyable des BD de science-fiction.

Ce qui se poursuit en fait, sous d'autres noms (Heidegger notamment), et derrière de nouveaux drapeaux (protéger l'humanité du « désir de maîtrise absolue que les technosciences sèment à tout vent », écrit J. Testart)[109], c'est la vieille lutte entre la religion et la science, entre la vérité révélée une fois pour toutes et l'aventure sans carte ni boussole d'un savoir repoussant indéfiniment ses limites, lutte infinie entre la soumission au destin (la volonté de Dieu, le sacré de la nature) et la victoire toujours inachevée, donc décevante, sur l'opacité résistante du donné. L'histoire de la damnation religieuse du désir de savoir n'a point cessé de s'écrire, et elle le fait sous nos yeux, par exemple dans le verbiage néo-psychanalytique dénonçant les « fantasmes de toute-puissance » d'une humanité scientifique et technicienne.

Lorsque Jacques Testart reconnaît en passant que « les arguments en faveur du contrôle génétique sont les mêmes que ceux qui défendent le droit à l'avortement »[110], c'est-à-dire dérivent du principe du moindre mal (ou de l'exigence d'éviter le pire), le biologiste « humaniste laïc » campe sur les positions des théologiens dogmatiques, voire des catholiques intégristes : il ne se contente plus de dénoncer « débordements » et « abus », il jette un discrédit global sur l'activité biomédicale par recours au procédé rhétorique consistant à dénoncer les

108. R. Ruyer, *op. cit* .,1950, p. 288. Voir aussi : J. Rostand, *Ce que je crois*, 1953, p. 83.

109. J. Testart, *op. cit.*, 1990, p. 25. Est-il besoin de relever que les interrogations « éthiques » contemporaines sont d'abord l'indice d'une crise du progrès, d'un doute affectant l'évidence que le progrès scientifico-technique est une condition nécessaire du « bonbeur » ? Cf. F.-A. Isambert, art. cit., 1986, p. 12.

110. J. Testart, *op. cit.*, 1990, p. 27.

« glissements », les « logiques totalitaires », etc.[111], ainsi qu'à focaliser l'attention sur les « risques », les « dangers », les « menaces », liés au « mythe du progrès ».

Ajoutons, pour ouvrir une courte parenthèse, qu'il conviendrait de faire une critique externe de ce prophétisme anti-science, dont la virulence contemporaine ne peut être comparée qu'à celle d'autres « doctrines de haine », pour parler comme Anatole Leroy-Beaulieu en 1902 (antisémitisme, anticléricalisme, antiprotestantisme). Sa double fonction nous paraît être d'occultation et de diversion. Ne donnons qu'un exemple de ce discours anti-science, qui pratique un type de dénonciation édifiante, proche de la diffamation : « L'eugénisme est sans doute l'exemple extrême d'une utilisation perverse de la science : *c'est au nom de la science que les pires horreurs ont été proposées et parfois réalisées.* »[112] Affirmation gratuite, et surtout fausse, contre laquelle plaide la moindre connaissance de l'histoire : mais les vertueuses indignations d'un généticien populaire se passent volontiers de connaissances historiques — ce qu'un certain public attend, c'est précisément la stigmatisation de la science par les scientifiques eux-mêmes. Savoureux paradoxe, délicieuse revanche des ignorants ! Mais tragique illusion d'optique. Ouvrons en effet les yeux, et considérons les grandes et réelles menaces qui pèsent sur l'humanité en cette fin de siècle : est-ce la rationalisation de la sexualité ? Le contrôle eugénique de la procréation ? L'abus des techniques de dépistage génétique et des PMA ? La prise du pouvoir par les biologistes et les médecins ? Et plus généralement l'emprise croissante de l'impératif rationnel sur l'existence humaine ? Ne faut-il pas plutôt s'inquiéter du déferlement des passions ethniques et nationales, des mobilisations lancées par les intégrismes religieux, de la surpopulation différentielle favorisant famines, discriminations et guerres pour la survie, bref des multiples manifestations d'extra-rationnel et de non-maîtrise du devenir humain ? Les peurs infondées chassent les peurs justifiées.

Peut-être le vrai problème est-il de sortir du faux dilemme de la maîtrise rationnelle totale et de la soumission aveugle au donné. François Dagognet a clairement formulé le problème : « L'homme ne

111. Pour un échantillon de prophétisme catastrophiste : Monette Vacquin, *Frankenstein ou les délires de la raison*, Paris, Ed. François Bourin, 1989, en part. p. 201-205. Il semble que J. Testart, qui ne répugne pas à citer ce genre de littérature (1990, p. 25), prenne celui-ci pour de la philosophie ou de l' « éthique »...

112. A. Jacquard, *op. cit.*, 1978, p. 205. Pour une mise au point sur la question : F. Jacob. *Le jeu des possibles*, 1981, p. 11-13 ; sur la satanisation contemporaine de la science et des techniques : Haroun Tazieff, *La Terre va-t-elle cesser de tourner ? Pollutions réelles, pollutions imaginaires*, Paris, Seghers, 1989, et D. Lecourt, *op. cit.*, 1990.

tentera-t-il pas de vouloir améliorer l'homme même, voire de le soustraire à ses maux (les maladies ou les déficiences) ? Et pourquoi ne pas échapper à la tyrannie du naturel comme du séculaire ? Mais s'il ne faut pas effectivement subir la vie — l'intouchable et le sacré —, ni s'aligner sur ses exigences, nous ne devons pas non plus l'asservir à nos calculs (...). En somme, ni esclave ni maître ! »[113]

De ce que l'objectif d'une maîtrise totale de la procréation et de la descendance relève du fantasme, il ne s'ensuit pas que l'idéal de maîtrise rationnelle du patrimoine génétique humain, selon un processus indéfini, soit dénué de valeur. Ce qui demeure insurmontable, c'est l'inquiétude de l'homme face à son destin qui n'est ni totalement immaîtrisable, ni absolument maîtrisable. L'inquiétude vient de ce qu'on ne peut se reposer ni sur la pensée consolante qu' « on ne peut rien faire », ni sur la pensée délirante que l' « on peut tout faire ». Mais la « lutte contre la fatalité génétique »[114] qu'implique une eugénique négative consciente de ses limites ne nous paraît pas relever d'un fantasme de toute-puissance. Tout au contraire : repensée dans ses moyens et dans ses normes, l'eugénique peut seule exprimer le sens d'un devoir altruiste tourné vers l'avenir de l'espèce[115]. Non pas constituer la « religion de l'avenir »[116], comme la voyait J. Huxley, mais une composante de l'éthique de l'avenir. Le fait que l'espèce humaine a désormais accès aux génomes des êtres vivants, et qu'elle peut les modifier, représente non seulement un bouleversement épistémologique décisif (effacement de la séparation stricte entre *soma* et *germen*, et plus profondément entre génotype et milieu extérieur)[117], mais encore une situation radicalement nouvelle que ni les éthiques d'origine religieuse plus ou moins sécularisées, ni la théorie politique moderne de type démocratique n'ont les moyens de penser. Mais il

113. F. Dagognet, *Le vivant*, 1988, p. 189. Voir aussi : F. Jacob, L'homme maîtrisera-t-il son espèce ?, in *La pensée aujourd'hui*, coll. « Dossiers », n° 2, *Le Nouvel Observateur*, octobre 1990, p. 18-19. Il s'agit de déterminer une position prudentielle qui refuse aussi bien l'interdit mythique ou religieux portant sur la connaissance de domaines sacralisés (hérédité, reproduction) que la fuite en avant dans les applications sans principes (le pur impératif technicien).

114. A. Jacquard, *op. cit.*, 1982, p. 93. Pour une eugénique négative limitée (« ne pas favoriser la venue au monde d'enfants totalement déficients », par recours au diagnostic prénatal et à l'IVG) : R. Frydman, *op. cit.*, 1986, p. 189 ; Y. Dumez, *op. cit.*, 1987, p. 8 sq. ; J. Frézal, *op. cit.*, 1989, p. 11-13 ; F. Dagognet, *op. cit.*, 1990, p. 80.

115. J. Huxley, art. cit., 1936, p. 11.

116. J. Huxley, *op. cit.*, 1956, p. 139-142. L'idée était chez Francis Galton (Eugenics : its definition, scope and aims, in *Sociological Papers*, London, Macmillan, 1905, p. 50).

117. Voir les remarques pénétrantes de Michel Tibon-Cornillot, La génétique et l'inhumain dans l'homme, *Diogène*, n° 131, juillet-septembre 1985, p. 106.

est sûr qu'une telle situation doit conduire tôt ou tard à reposer sérieusement, par-delà le blâme hyper-moral et l'éloge techniciste, la question eugénique : l'avenir génétique de l'espèce humaine est en train de perdre son double caractère de terre inconnue et de citadelle imprenable. L'amélioration du patrimoine génétique, problématique en la détermination de ses normes, n'est plus enfermée dans la « sélection reproductrice »[118].

Il ne peut y avoir d'autre conclusion provisoire que cette interrogation inquiète de Jean Rostand : « Craindre beaucoup de la biologie ? Bien sûr, comme de toute puissance confiée aux mains douteuses de l'homme. Mais aussi, en espérer beaucoup... »[119]

118. Voir J. Rostand, *op. cit.*, 1939, p. 55.

119. J. Rostand, Réponse de Jean Rostand au discours d'Etienne Wolff (Académie française, 19 octobre 1972), *in* Andrée Tétry, *Jean Rostand. Un homme du futur*, préface de Jacques Testart, Lyon, La Manufacture, 1988, p. 467.

RÉSUMÉ. — *L'eugénisme désigne le projet d'améliorer le patrimoine génétique humain par un contrôle ou une orientation de la reproduction. Alors même que les problèmes rencontrés par la biomédecine et le génie génétique conduisent à repenser l'idée eugénique, la discussion contemporaine sur l'eugénisme se réduit pour l'essentiel à la dénonciation d'un « spectre ». La position anti-eugéniste se fonde d'abord sur la confusion entre racisme et eugénisme, ensuite sur l'interdit d'origine religieuse portant sur toute intervention dans le processus de procréation (« le sacré de la vie ») ; enfin sur la grande peur apocalyptique de « détruire » l'humanité en manipulant et modifiant son patrimoine génétique. Sur la question eugénique il faut choisir entre la discussion rationnelle et la condamnation satanisante, laquelle n'est que l'une des expressions de la nouvelle idéologie anti-science et anti-technique.*